

PLAN NATIONAL DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT AU CAMEROUN

**TABLE RONDE INTERNATIONALE
DES DONATEURS
SUR L'ENVIRONNEMENT
AU CAMEROUN**

RAPPORT GENERAL

**LE MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS
(Cellule de Coordination du PNGE)**

en collaboration avec

LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

8 Novembre 1996

TABLE DES MATIERES

I. CADRE GENERAL.....	1
II. RESUME DES INTERVENTIONS DES DONATEURS.....	3
III. DECLARATIONS D'INTENTION DES DONATEURS.....	5
3.1. Haut-Commissariat du Canada.....	5
3.2. Haut-Commissariat de la Grande Bretagne.....	6
3.3. Ambassade d'Allemagne.....	6
3.4. Ambassade des Pays-Bas.....	6
3.5. Ambassade des Etats-Unis.....	7
3.6. Commission Européenne au Cameroun.....	8
3.7. Haut Commissariat du Commonwealth.....	8
3.8. Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).....	9
3.9. Fond des Nations Unies pour la Population (FNUAP).....	9
3.10. Banque Africaine de développement (BAD).....	10
3.11. World Wide Fund for Nature (WWF).....	10
3.12. Banque Mondiale (B.M.).....	11
3.13. Ambassade France.....	11
IV. ANALYSE DES RESULTATS ET CONCLUSIONS.....	13
ANNEXES	

I. CADRE GENERAL

La Table Ronde Internationale des Donateurs sur l'Environnement au Cameroun s'est déroulée à l'hôtel Hilton le 8 Novembre 1996 à Yaoundé. Les travaux de cette concertation étaient placés sous la haute présidence de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Trois temps forts auront marqué le déroulement de cette Table Ronde :

1. La séance d'ouverture présidée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
2. Les déclarations d'intention des donateurs
3. La présentation de la synthèse des travaux et la cérémonie de clôture.

La séance d'ouverture a été marquée respectivement par les interventions :

- du Ministre de l'Environnement et des Forêts ;
- du Coordonnateur National du Plan National de Gestion de l'Environnement ;
- du Représentant de la Banque Mondiale ;
- du Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement et
- du discours d'ouverture du Premier Ministre, Chef de Gouvernement

Au cours de son allocution, le Ministre de l'Environnement et des Forêts a rappelé aux participants l'objectif de la table ronde qui est de solliciter l'assistance des bailleurs de fonds en vue d'appuyer les efforts du Gouvernement et des populations du Cameroun dans la mise en oeuvre du PNGE. Il a particulièrement souligné le caractère participatif du processus qui aura été observé pendant toute les phases d'élaboration du PNGE, et qui aura permis de prendre en compte les préoccupations des populations. Il a enfin réaffirmé la volonté du Gouvernement Camerounais de contribuer aux efforts déployés par la communauté internationale en vue de protéger l'Environnement mondial.

Le Coordonnateur National du PNGE a ensuite procédé à une présentation succincte des politiques, stratégies et programmes du PNGE. Il s'est notamment appesanti sur l'objectif assigné au PNGE, à savoir doter le Cameroun d'un instrument fiable et efficace de gestion rationnelle des ressources naturelles en vue d'un développement durable et de l'amélioration du cadre de vie des populations. Il a également présenté le plan de financement proposé pour la mise oeuvre des projets identifiés dans le cadre du PNGE.

Le Représentant de la Banque Mondiale a, quant à lui, rappelé l'importance que la Banque accorde à la sauvegarde et la protection de l'environnement. C'est à ce titre, a-t-il poursuivi, que la Banque Mondiale a eu à soutenir financièrement le processus d'élaboration du PNGE.

Dans son intervention, le Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a rappelé que le PNUD a toujours assisté le Gouvernement camerounais dans ses différents exercices de planification environnementale ainsi que le

démontre le projet de lutte contre la sécheresse initié en zone soudano-sahélienne dès 1990, et que c'est dans cet esprit que le PNUD a joué le rôle de catalyseur dans la participation des donateurs lors de l'élaboration du PNGE. Compte tenu de cette contribution, le PNUD est tout à fait disposé à participer à la mise en œuvre du PNGE.

Dans son discours d'ouverture, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a rappelé à l'assistance les efforts que le Gouvernement camerounais a déployés depuis la Conférence de Rio en vue de la mise sur pied d'un cadre de cohérence de politiques et de stratégies dans le domaine de la gestion rationnelle des ressources naturelles et de la protection de l'environnement. Mais bien avant le CNUED de Rio de Janeiro, le Cameroun était déjà à l'avant garde de la conservation de sa biodiversité et de ses ressources forestières. Car en effet, les premières aires protégées que sont WAZA et le DJA remontent aux années 1934. En réitérant les engagements pris par le Gouvernement tant au plan national qu'international, il a souligné l'importance que le Cameroun accorde à l'amélioration du cadre de vie des populations. Il a sollicité la communauté internationale d'assister le Cameroun dans l'atteinte des objectifs qu'il s'est assignés à travers le Plan National de Gestion de l'Environnement qui fait l'objet de la présente Table Ronde. Ce d'autant plus que le Cameroun participe à l'application des conventions internationales et au maintien des grands équilibres écologiques mondiaux à travers ses programmes nationaux sur la protection de la couche d'ozone, la conservation de la biodiversité, la protection des écosystèmes côtiers et marins, etc...

En tenant compte des interventions et recommandations des donateurs, le Ministre de l'Environnement et des Forêts, dans son discours de clôture, a réitéré la ferme volonté du Gouvernement d'assumer une gestion rationnelle et durable de l'environnement et des ressources, et de résoudre certains problèmes ponctuels en respectant les dispositions réglementaires et les intérêts des populations concernées. Même, si la protection de l'environnement relève d'un souci profond du Gouvernement camerounais, il faudrait considérer que la mise en application du PNGE doit également contribuer à un développement social et économique du pays et au bien-être de ses populations. Ainsi, l'engagement des donateurs devrait être considéré comme une contribution à la solution d'un problème global de gestion de l'environnement et de mise en valeur durable des ressources qui ne relève plus de la responsabilité d'un seul Etat, mais de celle de la communauté internationale.

II- RESUME DES RESULTATS DE LA TABLE RONDE

D'une manière générale, les donateurs qui ont intervenu ont reconnu la qualité du travail de planification participative effectué au cours de l'élaboration du PNGE.

En ce qui concerne les institutions, les donateurs ont félicité le Gouvernement pour la création du Secrétariat Permanent à l'Environnement qui peut faire face à l'ensemble des actions relatives à la mise en oeuvre du PNGE. Les donateurs ont suggéré que la réalisation des projets devrait relever de la compétence des Ministères techniques concernés et des organismes compétents. En effet, les attributions dévolues au Secrétariat Permanent lui confèrent un rôle de coordinateur dans la mise en oeuvre des politiques, stratégies et actions du PNGE. Les donateurs ont particulièrement mis l'accent sur la création d'une administration forte, dotée de ressources humaines nécessaires. Ils ont également exprimé leur volonté de renforcer les capacités de gestion de l'administration de l'environnement.

En ce qui concerne le processus participatif, les structures décentralisées, notamment les Comités régionaux, répondent aux souhaits des donateurs d'impliquer la base à la réalisation du PNGE.

Le Fonds National de l'Environnement et de Développement Durable mentionné également par les donateurs est une structure qui permettra au moment opportun, de centraliser et de suivre les investissements du PNGE.

En ce qui concerne le cadre juridique, les donateurs ont félicité le Gouvernement pour l'adoption d'une loi-cadre qui contient des éléments novateurs, notamment la participation des populations, la réalisation des études d'impacts, etc... Les donateurs ont souhaité que les textes d'application de la loi-cadre soient rapidement élaborés afin de rendre le cadre juridique pour la gestion de l'environnement effectivement opérationnel. En outre, ils ont suggéré que les textes sectoriels et le cadre normatif soient également élaborés pour pallier aux problèmes de pollution et de dégradation de l'environnement, et que l'approche méthodologique et les paramètres soient définis pour les études d'impact. Dans ce contexte, les donateurs ont offert au Gouvernement leur coopération dans l'élaboration des législations sectorielles et du cadre normatif pour la protection de l'environnement, la gestion des aires protégées et d'autres secteurs si nécessaire, de même que les conditions de formation des hauts cadres des administrations concernées.

En ce qui concerne les projets, les donateurs ont émis des réserves sur le nombre relativement élevé des projets identifiés et le montant des investissements prévus. Dans ce contexte, il est à noter que la majorité des projets ont été identifiés au niveau régional avec la participation des populations. Aussi, l'investissement global de l'ordre de 135 milliards de FCFA, répartis sur une période de dix ans correspond-il à la capacité d'absorption prévue.

Les donateurs ont également mis l'accent sur la réalisation des projets du PAFT qui sont, en effet, tous pris en compte dans les programmes de mise en oeuvre du PNGE (environ 80 projets). Vu la difficulté d'obtenir toujours l'information requise sur les projets en cours d'exécution, il est possible que certains projets n'aient pas été adéquatement représentés dans les fichiers. Dans le cadre du suivi de l'exécution du PNGE, le Secrétariat Permanent mettra une priorité sur l'actualisation des fichiers et des données.

Les donateurs d'une manière générale ont exprimé leur appui au Gouvernement pour soutenir les projets en matière de conservation de la biodiversité, de gestion des ressources forestières, de mise en valeur rationnelle des ressources naturelles, du développement des énergies

renouvelables, de l'assainissement urbain et de l'amélioration du cadre de vie dans une approche qui assure la participation active des populations et du secteur privé.

Parmi les problèmes spécifiques, les donateurs ont évoqué l'exploitation forestière dans la zone du projet KORUP et le mode d'exploitation du *Prunus africanus*. A ce sujet, le Ministre de l'Environnement et des Forêts a assuré les donateurs que toutes les mesures prévues dans le cadre de la réglementation existante seront mises en oeuvre pour résoudre ces deux problèmes. Cependant, il a demandé aux donateurs et agences de coopération d'accorder le temps nécessaire pour qu'une solution adéquate, en accord avec les populations concernées, soit trouvée. D'autres préoccupations des donateurs se réfèrent aux infrastructures routières et aux oléoducs, mais ils sont cependant nécessaires pour assurer un développement économique et social. Il a été souligné que les études d'impact seront réalisées afin de limiter les dégâts sur l'environnement dans la mesure du possible.

En ce qui concerne l'exploitation forestière, les donateurs ont insisté sur le respect du code forestier, la réalisation des plans d'aménagement et la révision de la taxation des forêts. En outre, les donateurs ont souligné la nécessité d'intensifier la lutte contre le braconnage.

Dans leurs commentaires, les donateurs ont également mis un accent particulier sur le renforcement de la coopération sous-régionale en Afrique Centrale et sur la mise en oeuvre des projets et programmes régionaux, ceci notamment dans le cadre d'une politique et d'une législation commune en matière de gestion forestière, de gestion des eaux et des ressources naturelles.

D'une manière générale, les donateurs ont indiqué leur volonté de participer d'une façon importante au financement du PNGE, soit à travers le renforcement des projets en cours, soit à travers des nouveaux projets, mais ils ont souhaité une bonne coordination des interventions. A ce sujet, la coordination ne devrait pas seulement concerner les structures du Gouvernement aux niveaux central et régional, mais aussi la concertation entre le Gouvernement et les donateurs.

Le MINEF a assuré les donateurs de la volonté ferme de son département de veiller à une bonne mise en oeuvre des politiques, stratégies et actions du PNGE, en collaboration avec tous les acteurs concernés ; cependant, il a souhaité l'appui des donateurs aux structures du Gouvernement et au renforcement de ses capacités de gestion. Il a, en outre, affirmé la recherche des solutions pour la gestion durable de l'environnement et l'application rigoureuse des textes réglementaires.

III- DECLARATIONS D'INTENTION DES DONATEURS

A l'unanimité, les donateurs se sont félicités des excellents résultats du PNGE dont le processus d'élaboration a connu un grand succès à son approche participatif et à son caractère décentralisé et démocratique. Au surplus, ce processus a connu un impact sous-régional remarquable à la fois par la participation de certains pays voisins aux séminaires de planification provinciaux, et par la prise en compte du caractère partagé de plusieurs ressources naturelles.

Ainsi, les interventions faites par les représentants des donateurs présents à cette Table Ronde se résument ainsi qu'il suit :

1. HAUT COMMISSARIAT DU CANADA

Dans son propos, le Premier Secrétaire et Conseiller Coopération a rappelé la contribution de son Gouvernement à la réalisation du PNGE. Cette assistance s'est notamment manifestée dans les secteurs ci-après (Fonds de contrepartie) :

- l'étude sectorielle relative à la gestion durable des écosystèmes côtiers et marins;
- l'étude sectorielle portant sur le schéma d'aménagement des territoires ;
- l'étude sur l'harmonisation des politiques sectorielles.

Il a également rappelé que l'Agence Canadienne de Coopération a aussi contribué à l'organisation des séminaires et au financement de la Table Ronde par l'impression du rapport de synthèse.

Il a poursuivi son intervention en faisant un certain nombre de propositions, notamment :

- la mise en place d'un cadre juridique adéquat à travers l'élaboration des textes d'application de la loi-cadre relative à la protection de l'environnement ;
- l'institutionnalisation des études d'impact et particulièrement l'instauration systématique des enquêtes publiques ;
- la mise en oeuvre du PNGE sur la base des stratégies et des résultats concrets à atteindre.

En ce qui concerne la contribution de son pays à l'exécution du PNGE, il a dit que la coopération canadienne accorde une priorité au secteur forestier notamment pour ce qui est de la promotion des forêts à vocation de production et de conservation qui s'inscrivent dans le cadre du processus de gestion des ressources naturelles pour un développement durable. Cependant, il a remarqué que certains projets financés par l'ACDI ne figurent pas sur la liste des projets identifiés dans le PNGE et il a émis des réserves quant à l'exactitude des financements identifiés pour les projets en cours d'exécution.

Il a conclu son intervention en déclarant que l'ACDI sera toujours disposée dans les mesures de ses possibilités à appuyer les initiatives du Gouvernement dans le domaine de la sauvegarde de la qualité de l'environnement.

2. HAUT COMMISSARIAT DE LA GRANDE BRETAGNE

Le Haut Commissaire de la Grande Bretagne a rappelé les actions de son Gouvernement dans le domaine de la gestion des forêts et de la conservation de la biodiversité à travers les programmes réalisés en particulier sur le Mont Cameroun et dans la zone de KORUP. Il a également dit que son pays accorde un intérêt particulier aux programmes d'appui à la conservation de la forêt du bassin de Congo. Il a aussi proposé que des études d'impact soient systématiquement réalisées pour toute activité qui pourrait avoir une incidence sur l'environnement. L'intérêt de la Grande Bretagne s'oriente donc vers le domaine de la gestion des ressources naturelles.

3. AMBASSADE D'ALLEMAGNE

Le Premier Secrétaire de l'Ambassade d'Allemagne a d'abord rappelé le grand intérêt que son pays accorde aux questions environnementales et de gestion rationnelle des ressources naturelles au Cameroun. C'est à ce titre que son pays a apporté sa contribution au PNGE à travers l'organisation des séminaires nationaux et régionaux. Il a également signifié que certains projets identifiés dans le PNGE font déjà l'objet de la coopération bilatérale, il s'agit :

- du projet KORUP ;
- du projet Mont Cameroun ;
- du projet de conservation de la forêt du Sud-Est et
- du projet AKWAYA en cours d'étude.

Pour ce qui est de la participation de la coopération allemande à l'exécution du PNGE, il a dit que l'allocation des fonds qui seront disponibles dans le cours de cette année a déjà été précisée lors de la concertation bilatérale germano-camerounaise qui s'est tenue à Yaoundé les 5 et 6 Septembre 1996. Il a également indiqué que selon le dernier accord, il existe la possibilité de rééchelonner la dette jusqu'à concurrence de 10 millions de DM, soit environ 3,35 milliards de francs CFA, à condition qu'au moins 30% de cette somme soient exclusivement débloqués pour des nouveaux projets dans les secteurs de la protection de l'environnement et de la lutte contre la pauvreté.

4. AMBASSADE DES PAYS-BAS

La Représentante de l'Ambassade Néerlandaise a indiqué que son pays s'intéresse particulièrement à la gestion durable des forêts et à la conservation de la biodiversité. Elle a souligné que la coopération néerlandaise conduit au Cameroun plusieurs activités qui s'intègrent parfaitement dans le PNGE. Certaines de ces activités sont en cours ou en voie de commencer. Parmi les activités en cours on peut citer :

- le plan d'aménagement du parc de Waza ;
- le projet Waza-Logone ;
- le Centre d'Etudes Environnementales et de Développement au Cameroun (CEDC) ;
- le projet TROPENBOS.

Elle a terminé son intervention en souhaitant qu'en vue d'une bonne exécution du PNGE, une concertation interministérielle soit instaurée.

5. AMBASSADE DES ETATS-UNIS

La Représentante de l'Ambassade des Etats-Unis a axé son intervention sur un certain nombre de remarques et d'observations qui concernent :

- la réalisation systématique des études d'impact pour tous les projets de construction de routes ;
- la lutte contre la pollution par l'instauration de mesures de paiement selon le principe pollueur-payeur ;
- la nécessité pour le PNGE d'oeuvrer pour l'abandon de l'exploitation anarchique des forêts par l'allocation de fonds pour une gestion rationnelle des forêts ;
- l'inexistence de projets spécifiques pour la maîtrise des besoins énergétiques ;
- la redéfinition des aires protégées selon une programmation et des objectifs bien précis de développement et de conservation.

Elle a par ailleurs proposé que des contacts soient pris avec l'Agence Américaine de Protection de l'Environnement (EPA) pour des échanges d'expériences dans le cadre du contrôle de la pollution et de la définition des normes.

En ce qui concerne l'exécution du PNGE, elle a dit que son Gouvernement serait prêt à appuyer le Cameroun dans les actions concernant des projets d'envergure sous-régionale notamment :

- le développement d'une législation spécifique pour la protection des sols, de l'eau et de l'air ;
- l'élaboration des analyses d'impact ;
- les politiques spécifiques pour la gestion des aires protégées.

Il y a lieu de rappeler que lors des contacts que la mission de plaidoyer a eus avec le Département d'Etat Américain, les Etats-Unis ont indiqué clairement leur intérêt pour soutenir les actions de lutte contre la désertification et de protection de la biodiversité.

6. COMMISSION EUROPEENNE AU CAMEROUN

Le Représentant de La Commission Européenne a commencé par rappeler à l'assistance les dispositions de l'article 4 de la Convention de Lomé IV qui met un accent particulier sur le

développement auto-entretenu basé sur la gestion rationnelle des ressources et de l'environnement. Il a également mentionné que la CEE avait, en 1995, adopté un texte sur la gestion des forêts tropicales et qu'un autre règlement sur la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement a été proposé pour approbation. Il a ensuite passé en revue les différents projets financés par son organisme et qui comportent d'importants aspects environnementaux. Il s'agit de :

- le projet ECOFAC (réserves de Dja) ;
- le projet KORUP ;
- le projet de Certification du bois ;
- le projet Monts Mandara ;
- le projet Nord-Est Bénoué
- le projet Logone et Chari ;
- le projet de développement de la plaine Tikar ;
- le projet APFT (Avenir des Peuples des Forêts Tropicales) ;
- le projet TROPENBOS (Programme de Recherches sur les Potentialités et Contraintes liées à la Gestion Durable des Forêts naturelles au Cameroun).

Au terme de cette présentation, il a dit que la CEE s'intéresse également au domaine des transports et à celui du développement urbain et rural. Il a souligné que les projets qui sont mis en œuvre dans le cadre de ces deux domaines comportent des aspects environnementaux extrêmement significatifs.

Il a conclu son intervention en disant que la CEE dispose de l'expérience et de ressources nécessaires pour pouvoir assister le Gouvernement camerounais dans la mise en œuvre du PNGE, et que les projets environnementaux pouvaient également bénéficier des ressources du programme indicatif régional destinées aux activités qui couvrent plusieurs pays de la sous-région de l'Afrique Centrale.

7. REPRESENTATION DU COMMONWEALTH

Le Représentant du Commonwealth a souligné que, malgré le fait que son institution ne soit pas un bailleur de fonds, elle a le mandat d'apporter son soutien à travers son programme d'assistance technique aux pays membres, notamment en ce qui concerne les activités de lutte contre la pauvreté et la promotion du développement durable. C'est ainsi que le Commonwealth peut assister le Cameroun dans le cadre des activités ci-après :

- la conservation de la biodiversité ;
- la gestion des ressources en eau ;
- la promotion des énergies renouvelables et
- la formation des cadres techniques dans les domaines de la biogénétique, la gestion des ressources, la prévention des risques, la gestion des écosystèmes marins et côtiers, etc...

Autant de domaines qui concernent la mise en œuvre du PNGE et pour lesquels le Commonwealth pourrait apporter son appui à travers la division scientifique et technique.

8. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

Le Représentant Résident du PNUD a, dans son intervention, présenté la contribution que son organisation a apportée tout au long du processus d'élaboration du PNGE en termes d'appui financier et d'assistance technique. Il a également rappelé la contribution du PNUD dans le cadre de la formulation de la nouvelle loi forestière et dans le domaine de la gestion durable des forêts à travers le projet Capacité Forestière. Compte tenu de la participation active du PNUD à l'élaboration du PNGE, il est évident qu'il va également apporter son soutien lors de sa mise en œuvre notamment en consolidant les résultats déjà acquis dans l'exécution des micro-projets.

Il a ensuite passé la parole à la coordonnatrice du Réseau Africa 2000 qui a présenté les activités du PNUD en ce qui concerne les secteurs identifiés dans le PNGE. C'est ainsi qu'elle a rappelé que l'intervention du PNUD peut se dégager dans trois axes qui sont :

- le renforcement des capacités de gestion des ressources naturelles par la formation des communautés de base ;
- la protection de l'environnement et la promotion du développement durable ;
- l'intégration de l'approche participative.

S'agissant de l'exécution du PNGE, elle a dit que la contribution du PNUD est sur le point de démarrer à travers les programmes Africa 2000 et GEF-Actions Communautaires, qui vont, dans les mois qui suivent, commencer sur l'ensemble du territoire l'exécution d'un certain nombre de micro-projets qui auront été sélectionnés parmi ceux identifiés par le PNGE.

9. FOND DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION (FNUAP)

La Représentante du FNUAP a d'abord situé la place que son organisme accorde au développement de l'homme en général et particulièrement à la résorption de la pauvreté. Elle a souligné les efforts que son organisme déploie dans ce domaine et par rapport aux principes énoncés par l'Agenda 21. Elle a rappelé l'assistance que le FNUAP apporte au Gouvernement camerounais dans le cadre du développement des capacités humaines, de l'éducation à la parenté responsable, la planification familiale, autant d'activités qui concordent avec celles prévues par le PNGE. Elle a dit que son organisme a commencé l'élaboration d'un programme d'intervention pour la prochaine période 1998-2002 et qui va intégrer les préoccupations environnementales. C'est dans ce sens que son organisme pourrait apporter sa contribution à la mise en œuvre du PNGE.

10. BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BAD)

Le Représentant de la BAD a commencé son propos par la présentation des rapports de coopération positifs qui existent entre le Gouvernement camerounais et la BAD. C'est ainsi

que son institution est en train de procéder à une évaluation des projets d'assainissement du quartier New-Bell à Douala et de la ville de Yaoundé.

En ce qui concerne l'exécution du PNGE, il a rappelé que la BAD a prévu le financement d'un programme d'agro-foresterie et de foresterie rurale. A ce sujet, il a souligné que lors de la mission de la BAD de Juillet 1996, il a été convenu que le rapport de préparation de ce projet soit actualisé par le Ministère de l'Environnement et des Forêts. Il a aussi annoncé que le montant de financement prévu par le Fonds Africain de Développement pour ce projet est de 3,7 milliards de FCFA déjà retenus dans le programme de prêts pour le Cameroun.

11. WORLD WIDE FUND FOR NATURE (WWF)

L'Administrateur des Programmes représentant le WWF a situé l'action de son organisme dans le domaine de la préservation de l'environnement et notamment les efforts déployés pour la sauvegarde et la préservation des espèces menacées de disparition et ainsi que dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation environnementale.

En 1990, le WWF a choisi six pays stratégiques dont le Cameroun dans la région de l'Afrique Centrale et de Madagascar afin d'y développer des plans nationaux de conservation durable. Au Cameroun, les activités de WWF concernent globalement :

- le projet KORUP ;
- le projet Sud-Est Cameroun ;
- le projet KILUM ;
- le projet Waza-Logone ;
- le projet Plan d'Aménagement des Eléphants ;
- le projet SOLIDAM dans la région d'Akonolinga et autres.

Dans le cadre de l'exécution du PNGE, le Représentant de WWF a dit que les partenaires et autres bailleurs de fonds peuvent compter sur la collaboration et le savoir-faire du WWF comme éléments essentiels dans l'exécution des projets de conservation et de gestion des ressources naturelles.

12. BANQUE MONDIALE (BM)

Le Représentant de la Banque Mondiale a souligné que son organisation a participé au financement et, par conséquent, a suivi de près l'élaboration du PNGE. Il a réitéré que l'intérêt de la B.M. pour les questions environnementales découle du fait qu'il n'y a pas de

développement durable sans une protection adéquate de l'environnement. Il a ensuite dit que la B.M. adhère aux idées forces du PNGE en ce qui concerne :

- la gestion rationnelle de l'espace agro-sylvo-pastoral, des écosystèmes et des ressources naturelles ;
- la valorisation des matières premières à travers un développement industriel et un renforcement des infrastructures tout en prenant des mesures de protection de l'environnement ;
- l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain ;
- le développement des capacités humaines et institutionnelles pour une nouvelle culture environnementale et une meilleure détermination pour la gestion durable des ressources.

En ce qui concerne les activités financées actuellement, le Représentant de la B.M. a cité : la mise en œuvre du projet de conservation et de gestion de la biodiversité, l'élaboration des études d'impact environnemental des ouvrages à réhabiliter dans le cadre du programme des transports, l'étude d'impact prévue dans le cadre du projet de construction du pipeline Tchad-Cameroun et le programme régional de gestion de l'information environnementale.

En ce qui concerne l'exécution du PNGE, il a réitéré la ferme volonté de la Banque Mondiale d'appuyer le Gouvernement camerounais dans la mise en œuvre de sa politique de développement, y compris ses composantes environnementales.

C'est dans ce sens que la B.M. reste disposée à appuyer les actions inscrites dans le PNGE, tant sur le plan national que dans le cadre de la gestion durable des ressources du bassin du Congo. Pour cela, il souhaite fermement que le Cameroun fasse tous les efforts possibles pour la mise en œuvre effective des excellentes dispositions législatives et réglementaires dont il s'est dotées afin de garantir une gestion rationnelle des ressources naturelles pour un développement durable.

13. AMBASSADE DE FRANCE

L'Ambassadeur de France, au début de son intervention, mis l'accent sur les grands principes de la coopération défendus par son pays au sein des instances internationales et qui sont :

- le désendettement des pays les plus pauvres ;
- le développement économique local et la gestion décentralisée impliquant les populations ;
- la promotion d'une exploitation rationnelle des ressources naturelles.

Il a continué son propos en présentant les actions à forte composante environnementale que la France, à travers la Mission de Coopération et d'Action Culturelle et la Caisse Française de Développement, entreprend au Cameroun, à savoir notamment :

- la gestion adéquate des terroirs à travers la résorption des problèmes fonciers et d'occupation de l'espace ;

- le développement de la recherche agronomique avec un accent sur la régénération des sols ;
- la gestion rationnelle des ressources naturelles et particulièrement l'exploitation durable de la forêt ;
- l'élaboration des plans de gestion des aires protégées ;
- la protection de la biodiversité et notamment des espèces animales en voie de disparition et autres.

Pour ce qui est de l'exécution du PNGE, l'Ambassadeur de France a indiqué que l'aide de son pays se poursuivra dans la continuité des actions actuelles en tirant des leçons de difficultés qui peuvent se présenter dans tel ou tel domaine. La réussite et la maîtrise des projets en cours ainsi que le bon aboutissement des réformes nécessaires conditionneront la prise en charge de nouveaux projets. Ces nouveaux projets pourraient s'inscrire, selon leurs critères d'éligibilité, au financement du fonds français pour l'environnement mondial institué par la France après le Sommet de Rio de 1992, ainsi que par le Fonds de Conversion de Créances géré par la Caisse Française de Développement.

IV- ANALYSE DES RESULTATS ET CONCLUSIONS DE LA TABLE RONDE

Compte tenu des déclarations des donateurs et de la réaction du Gouvernement, notamment de l'intervention du Ministre de l'Environnement et des Forêts, on peut tirer les conclusions suivantes pour la mise en oeuvre du PNGE :

1. Satisfaits des résultats positifs du processus de l'élaboration du PNGE, les bailleurs de fonds se sont déclarés d'une manière générale, prêts à soutenir sa mise en oeuvre. Cependant, la mise en oeuvre efficace du PNGE dépendra largement de l'expérience et de la compétence technique, professionnelle et diplomatique des responsables des structures en charge. En effet, au regard des orientations politiques et stratégiques du PNGE, et compte tenu des spécificités des intentions des donateurs, il sera nécessaire de définir, d'une manière cohérente, les interventions afin d'aboutir à des engagements d'investissements concrets.
2. Il est ainsi nécessaire de mettre en place, dans les meilleurs délais, les structures concernées notamment le Secrétariat Permanent à l'Environnement, et de les doter d'un personnel performant et compétent, apte à négocier et à convaincre afin d'assurer les donateurs d'une mise en oeuvre cohérente et transparente des projets et programmes du PNGE.
3. Il est recommandé que la structure chargée de la mise en oeuvre du PNGE assure une bonne coopération, d'une part avec les ministères techniques par la désignation des "Correspondants de l'Environnement" au niveau de chaque ministère concerné, et d'autre part avec les donateurs en établissant un contact permanent d'information et de concertation. A ce sujet il est proposé que les donateurs et agences de coopération participent dans les Comités Régionaux de l'Environnement ainsi que dans les commissions spécialisées de la Commission Nationale Consultative de l'Environnement et du Développement Durable (CNCEDD).
4. Dans le cadre de l'analyse des structures de gestion de l'environnement, il apparaît nécessaire de redynamiser le "Groupe de Réflexion des Donateurs" avec le PNUD comme point focal et qui avait initié l'approche multi-donateurs dans l'élaboration du PNGE. Cette structure permettra l'échange d'informations entre les donateurs afin d'arriver à une meilleure coordination et à une plus grande efficacité de leurs interventions.
5. Les structures chargées de la mise en oeuvre et du suivi du PNGE devraient, dans un premier temps, actualiser les fichiers des projets en cours, relever les goulots d'étranglement et rechercher, avec les donateurs et organismes de coopération ainsi qu'avec les populations concernées, des solutions adéquates.

Dans un deuxième temps, il faudrait réviser la programmation des projets par région et secteur d'intervention afin de répondre à des considérations spécifiques des donateurs et organismes de financement. Dans ce contexte il est à noter que :

- la plupart des donateurs soutiennent des projets et programmes relatifs à la conservation de la diversité biologique, à la gestion durable des ressources forestières ;
- certains donateurs, notamment le PNUD, mettent un accent particulier sur l'encouragement des actions communautaires par le financement des micro-réalisations. Une sélection spécifique des projets régionaux du PNGE devrait répondre à cette approche communautaire ;
- certains donateurs enfin, comme l'Union Européenne et les USA, s'intéressent à la lutte contre la désertification.

6. En tenant compte des préoccupations des donateurs et de leur disponibilité d'intervention, une attention particulière devrait être mise sur les aspects juridiques et réglementaires et de renforcement des capacités humaines afin de constituer un cadre approprié de gestion durable de l'environnement ; à ce sujet, il est proposé :

- d'élaborer les textes d'application de la nouvelle loi-cadre de l'environnement;
- de procéder à une analyse du cadre juridique et réglementaire sectoriel afin d'élaborer les normes de protection de l'environnement, notamment du sol, de l'air, de l'eau, la protection du milieu, la protection des ressources naturelles, etc.

Plusieurs donateurs ont indiqué leur disponibilité à soutenir les activités de perfectionnement du cadre juridique, en vue de créer un consensus sous-régional d'une politique concertée en matière de gestion des ressources et des écosystèmes partagés.

7. Les donateurs ont également mis un accent particulier sur la réalisation des études d'impact environnemental. A ce sujet, il est proposé :

- d'élaborer prioritairement les textes d'application de la nouvelle loi-cadre de l'environnement en ce qui concerne le titre III, chapitre II des études d'impact environnemental ;
- d'élaborer des orientations méthodologiques et techniques pour la réalisation des études d'impact ;
- de concevoir et de mettre en oeuvre un programme de formation en matière d'études d'impact ;
- de renforcer l'échange d'informations entre les pays de la sous-région en vue de coopérer dans la conception (paramètres) et la réalisation des études d'impact sur les ressources et les écosystèmes partagés.

Les donateurs ont indiqué leur disponibilité spécifique de soutenir la mise sur pied des procédures de réalisation des études d'impact et d'appuyer l'élaboration des conceptions et des approches méthodologiques et techniques.

8. Les donateurs et organismes de coopération ont insisté sur le renforcement de la coopération sous-régionale afin d'assurer un véritable impact de la gestion durable des ressources et de la conservation des grands écosystèmes de l'Afrique Centrale. Pour ce faire, il existe des fonds spécifiques pour la réalisation des projets et programmes d'approche commune, ce qui nécessite une volonté politique et une action concertée des pays de la sous-région. La Banque Mondiale et le PNUD ont entrepris des initiatives pour soutenir le dialogue entre les pays concernés afin de mettre en place des structures d'échange d'information et de coordination des actions.

ANNEXES

- I. Textes des déclarations des donateurs,
- II. Interventions d'ouverture et de clôture :
 - 1. Intervention du Ministre de l'Environnement et des Forêts,
 - 2. Présentation du PNGE par le Coordonnateur National,
 - 3. Intervention du Représentant de la Banque Mondiale,
 - 4. Intervention du Représentant Résident du PNUD,
 - 5. Discours d'ouverture du P.M.
 - 6. Discours de clôture du MINEF.

ANNEXE I

**TEXTES DES DECLARATIONS
DES DONATEURS**

ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR L'AMBASSADEUR DE FRANCE

Messeieurs les Ministre,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,
Messieurs les Directeurs d'Administration,
Mesdames et Messieurs.

Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui de vous exposer les vues de la France sur le Plan National de Gestion de l'Environnement Camerounais, au cours de cette Table Ronde des bailleurs de fonds.

La France a pris connaissance avec grand intérêt du document de synthèse de ces travaux.

Cet exercice demandé par le Gouvernement Camerounais et financé par de nombreux bailleurs de fonds est, cela a été souligné, le premier à apparaître parmi les pays d'Afrique Centrale, et la France s'en félicite. A la réflexion, cela n'est pas étonnant, vu l'ancienneté des préoccupations environnementales au Cameroun et leur importance, que Monsieur le Premier Ministre a rappelé avec force ce matin.

Initié sous l'impulsion du Président BIYA, ce plan, comme l'a évoqué le Coordonnateur du PNGE, Monsieur TCHANA, est le fruit de 3 années d'études, de concertation en ateliers régionaux puis nationaux. Une large participation des acteurs de la société civile dans les provinces du Cameroun a été souhaitée et obtenue pour son élaboration, comme l'a bien noté le Représentant Résident du PNUD, Monsieur RHAZAOUI. Il présente une analyse assez exhaustive de l'état de l'environnement au Cameroun et dresse les domaines d'action prioritaires en définissant des politiques spécifiques, par régions et par thèmes, que vous appelez « politiques sectorielles ».

Ces politiques prennent en compte les grands principes de la Coopération défendus par la France au sein des instances internationales et qui sont :

- en premier lieu le désendettement des pays les plus pauvres en diminuant la charge de la dette qui pèse sur eux ;
- en second lieu le développement économique local et la recherche de formes de gestion décentralisée impliquant les populations, pour lutter contre la pauvreté, car comme l'a bien dit ce matin le représentant de la Banque Mondiale, Monsieur FERRER, les actions d'environnement, pour réussir, doivent être intégrées par les populations ;
- enfin la promotion d'une exploitation rationnelle des ressources naturelles assurant la préservation des espèces et la durabilité des productions.

La France, par la Mission de Coopération et d'Action Culturelle et par la Caisse Française de Développement, s'emploie déjà, comme vous le savez, à répondre à ces besoins au Cameroun par exemple :

- **dans le domaine de la gestion des terroirs** tant il est vrai, et cela apparaît dans vos documents, que les problèmes fonciers, problèmes d'occupation de l'espace, sont omniprésents et difficiles à résoudre. Il s'agit là d'un chantier de grande ampleur auquel le Gouvernement Camerounais entend s'atteler avec la participation active des collectivités locales ;
- **dans le domaine de la recherche agronomique** également où des travaux sur la régénération des sols, maintien de la fertilité, mise au point de pratiques culturales anti-érosives et essais en agroforesterie, sont menés dans le Nord et l'Extrême-Nord du Cameroun ;
- **dans le domaine de la gestion des ressources naturelles** où nos projets s'intéressent à l'**exploitation durable de la forêt** par la mise en place de « plans d'aménagement » destinés aux Unités Forestières d'Aménagements et aux Forêts Communautaires tels que définis dans le nouveau Code Forestier,

- ils concernent également l'élaboration de plans de gestion des aires protégées, notamment sur les trois parcs nationaux de la région Nord avec la participation des populations locales ;
- ils font la promotion d'une exploitation plus rationnelle des ressources en bois et en eau dans les régions où elles sont rares ;
- ils étudient les moyens de protection de la biodiversité et notamment des espèces animales en voie de disparition ;
- ils vont étudier et mener très prochainement des actions pilotes pour tenter de régler les conflits homme/éléphants ;
- enfin un projet d'appui institutionnel dans le secteur minier devrait être apporté auprès du Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie dès la fin 1997.

Les financements des équipements ruraux tels que des pistes de désenclavement et des ouvrages d'hydraulique rurale sont assurés par la Caisse Française de développement et participent ainsi au développement local.

Je crois devoir souligner que tous ces projets, financés par la France sont d'une portée très vaste. Ils intéressent de près ou de loin l'environnement et devraient ainsi, à notre avis, être beaucoup mieux pris en compte dans les documents du PNGE.

Avec l'organisation de cette Table Ronde des bailleurs de fonds, le processus d'élaboration du PNGE prend fin. Il s'agit maintenant d'en suivre les grandes orientations en tenant compte du contexte économique national et général, c'est-à-dire de façon réaliste et pragmatique.

Au plan institutionnel tout d'abord, la mise en place d'un secrétariat permanent ou d'une Agence de l'environnement rattachée au Ministère de l'Environnement et des Forêts, semble tout à fait opportune. Ses objectifs seraient d'élaborer la politique nationale au niveau central avec l'ensemble des structures concernées, d'assurer le suivi et l'évaluation des projets en cours, de coordonner l'information environnementale, de mettre en place et de suivre la réalisation d'études d'impact, de développer enfin une coopération régionale et internationale.

Ce secrétariat pourrait piloter un Comité d'orientation et de Suivi du PNGE, associant l'ensemble des donateurs.

Cette nécessaire coordination ne doit pas, cependant, déboucher sur une centralisation financière et technique des projets mis en œuvre. Il s'agit bien au contraire, de mettre désormais en place un outil capable d'appuyer les orientations politiques énoncées dans le document du PNGE et de définir une composante environnementale au sein des différentes politiques sectorielles. Il convient, en effet, de laisser à chaque Ministère technique le soin de mettre en œuvre les projets qui sont de son ressort et de promouvoir une politique de décentralisation et de développement économique local, qui privilégie l'appropriation de la gestion des ressources par les principaux acteurs concernés. Dans cet esprit, nous pensons que la création d'un Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable, alimenté essentiellement par des contributions de bailleurs extérieurs, serait prématurée et peu opportune.

En ce qui concerne la demande de nouveaux projets, les chiffres avancés représentent des sommes considérables : 108 milliards de FCFA en investissements nouveaux sur les 10 prochaines années dont 95 milliards demandés à l'aide extérieure en plus de ce qu'elle finance déjà. Cela correspond environ au doublement de ce qui est déjà acquis en programmation.

En face de ces investissements considérables devrait, selon nous, être recherchée et définie une rentabilité issue de ressources nouvelles escomptées.

Ces financements nouveaux doivent bien évidemment être obtenues sans endettement supplémentaire de l'Etat.

Les propositions que nous pouvons appuyer doivent donc impérativement, pour être efficaces, rester réalistes et pertinentes. Elles doivent être d'un niveau financier compatible avec la capacité financière du Gouvernement camerounais et de la société civile, qui devront pouvoir assurer une contribution plus importante et couvrir les charges récurrentes en fin de financements extérieurs, financements qui, comme chacun sait, sont limités dans le temps.

Dans cet esprit, je me permettrai d'ajouter les observations suivantes :

Le nombre de projets proposés (313) nous paraît élevé et classés selon 7 secteurs de façon, à notre avis, pas toujours cohérente. Par exemple, des projets à caractère productif parfois sans lien direct avec l'environnement sont classés, me semble-t-il, avec ceux à caractère de conservation comme ceux qui concernent la biodiversité. Ce catalogue, un peu disparate, peut faire douter de la capacité de l'administration à les mettre en œuvre ou même seulement à les coordonner et à les suivre tellement ils sont nombreux (la mise en œuvre du projet GEF Biodiversité sur 10 sites différents s'avère déjà très complexe).

Un regroupement des projets et un classement selon les critères pertinents, serait donc certainement utile.

Pour notre part, l'aide de la France se poursuivre dans la continuité de nos actions actuelles, en tirant les leçons des difficultés qui peuvent se présenter dans tel ou tel domaine. Réussir, maîtriser les projets en cours, mener à bien les réformes nécessaires à la modernisation du Cameroun, tout cela conditionne évidemment la prise en charge de nouveaux projets.

Ces nouveaux projets pourraient s'inscrire, selon leurs critères d'éligibilité, au financement du Fonds Français pour l'Environnement Mondial, institué par la France après le sommet de RIO de 1992. Je rappelle enfin, pour être complet, que les projets environnementaux mis en œuvre par le Cameroun peuvent être pris en compte par le Fonds de conversion de créances géré par la Caisse Française de Développement.

Comme vous le savez, la France se félicite de voir le Cameroun réaliser un ambitieux plan de gestion de son environnement. Elle estime, cela étant, que l'exercice n'est pas terminé et que des améliorations peuvent être apportées. Cela dans l'esprit de réalisme et de pragmatisme que tous, autour de cette vaste Table Ronde, nous partageons.

Dans cet esprit général, nous faisons grande confiance à la nouvelle équipe gouvernementale que dirige le Premier Ministre, Monsieur Peter MUSONGE, pour, à la lumière des débats de cette Table Ronde, peut-être davantage prendre en compte ce qui est possible, réalisable et souhaitable en matière d'environnement, compte tenu des efforts internationaux existant et des capacités notamment financières de toutes les parties prenantes.

Je puis assurer le nouveau Ministre de l'Environnement et des Forêts, Monsieur Joseph MBEDE, de l'appui de la France pour aller dans ce sens.

Je vous remercie de votre attention.

DECLARATION DU FONDS DES NATIONS-UNIES POUR LA POPULATION (FNUAP)

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (le FNUAP) s'est fixé comme priorité la promotion des objectifs définis dans le Plan d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement du Caire. Pour la première fois, cette Conférence assigne expressément une place centrale à l'homme dans toutes les activités en matière de population et du développement durable.

Se fondant sur d'autres Conférences des Nations Unies, tel que la Conférence de Rio en conformité avec l'Agenda 21, le FNUAP s'est engagé à s'assurer que les facteurs populations ; environnement et éradication de la pauvreté soient intégrés dans les programmes, plans et politiques de développement durable.

Le FNUAP est d'avis qu'une croissance démographique plus lente et une répartition plus équilibrée de la population seront bénéfiques pour l'environnement. Les populations souffrant de pauvreté ne sont pas en mesure de gérer au mieux la terre. Les problèmes actuels d'épuisement des sols, de baisse de la production alimentaire et de pénurie d'eau et de bois à brûler, peuvent être considérablement atténués par des politiques de développement axées sur l'homme.

Il est bien connu aujourd'hui que les femmes produisent la plus grande partie de nourriture consommée par leurs familles dans tous les pays en développement du monde, et que les aspects relatifs à l'utilisation durable des terres sur le plan de l'environnement sont souvent au centre de leur vie. Avec une meilleure éducation et des services de santé (notamment la santé de la reproduction et le planning familial) les femmes sont armées pour gérer leur environnement plutôt que d'en être les victimes.

Travaillant sur la base d'une approche programme, le FNUAP appuie le Gouvernement à l'heure actuelle dans le cadre de son deuxième programme de pays quinquennal, 1992 à 1996, avec un budget de 7,5 millions de dollars.

Parmi les 7 domaines d'intervention mentionnés dans le Plan National de Gestion de l'Environnement au Cameroun, le FNUAP assiste déjà le Gouvernement dans le domaine de « Développement des Capacités Humaines ».

Ainsi dans le secteur « femmes et Développement », le FNUAP renforce le rôle et le statut de la femme et sa condition socio-économique par des activités génératrices de revenus et l'éducation à la parenté responsable, en coopération avec le Ministère des Affaires Sociales et de la Condition Féminine, avec un budget de US \$ 750.000.

(Ce projet - 1994-1997 - couvre deux provinces : l'Extrême-Nord et le Sud-Ouest, et sera étendu à d'autres provinces dans notre prochain programme de pays (1998-2002).

Dans le secteur IEC/santé de la Reproduction, le FNUAP appuie le Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale avec le projet « Education à La Vie Familiale Pour les Travailleurs » pour un budget de US \$ 812.000 (1992 à 1997).

Dans le secteur de Santé de la reproduction comprenant la Planification Familiale, le FNUAP renforce le Programme National de SMI/PF à travers les Soins de Santé Primaires avec le Ministère de la Santé Publique.

Ce projet est d'un montant de presque US \$ 2 millions pour une période de 1995 à 1997.

Le FNUAP a également aidé dans le financement des séminaires provinciaux pour la préparation d'une politique nationale d'intégration de la femme au développement, pour ne mentionner que les activités les plus importantes ayant trait au Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE).

Notre organisation a commencé cette année les préparatifs du prochain cycle de programmation quinquennal pour la période 1998-2002.

En coopération avec le Gouvernement, le prochain programme de pays sera fondé sur les constatations et recommandations d'une Mission d'Analyse des programmes et d'Elaboration des Stratégies (APES) prévu pour 1997.

Cette nouvelle programmation nous permettra davantage d'intégrer les questions d'environnement dans nos activités futures, y compris des aspects d'éducation et d'information en environnement.

DECLARATION DE L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

Prononcée par M. Walter von den Driesch, Conseiller près l'Ambassade d'Allemagne

Je me réjouis d'assister aujourd'hui à cette Table Ronde des donateurs sur l'environnement au Cameroun en général, et aux projets dans le cadre du Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE) en particulier.

La matière de l'environnement, et plus particulièrement celle de la protection des ressources naturelles, fait déjà l'objet d'efforts considérables de la part du Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne. Ceci vaut pour sa participation à l'élaboration du PNGE aussi bien que pour d'autres domaines.

En ce qui concerne le premier, l'Allemagne a déjà contribué au financement d'un séminaire national sur l'environnement et de plusieurs séminaires régionaux, ainsi que du rapport final. Aussi, l'Allemagne participera-t-elle à l'exécution et à la mise en œuvre du PNGE à travers un expert au Ministère de l'Environnement et des Forêts qui commencera son travail l'année prochaine.

En outre, certains projets concrets du PNGE font déjà l'objet de la coopération bilatérale germano-camerounaise, par exemple la promotion du Parc National de Korup, la protection des ressources naturelles dans la région du Mont Cameroun ainsi que la conservation et la gestion des forêts dans la région Sud-Est du Cameroun, ce dernier projet ayant débuté fin Juin 1996. Un projet de conservation de la réserve forestière d'Akwaya sera étudié par les organismes compétents allemands lors du premier semestre 1997. Tous ces exemples démontrent clairement l'engagement de la République Fédérale d'Allemagne dans le secteur de la protection de l'environnement.

L'allocation des fonds qui seront disponibles dans le cours de cette année a déjà été précisée lors des entretiens de travail bilatéraux germano-camerounais récents qui se sont tenus à Yaoundé les 5 et 6 Septembre 1996. Ces allocations nous donnent les plafonds du financement possible pour cette année. Etant donné la situation tendue des budgets publics en République Fédérale d'Allemagne, ces plafonds resteront inchangés. L'avenir nous montrera si des changements dans la situation financière générale permettent des modifications, mais le droit budgétaire allemand ne nous permet pas de faire entrevoir un certain niveau de soutien pour un exercice futur.

Le secteur de la protection de l'environnement est, je l'ai déjà dit, un des secteurs-clés de la coopération bilatérale germano-camerounaise. Cela marque bien son importance, mais il exige également une coopération étroite des côtés allemand et camerounais dans l'intégration de nouveaux projets dans le cadre des projets en cours ou prévus pour le prochain avenir. Il convient de ne pas regarder chaque projet comme chose isolée qui est conçue et exécutée dans une indépendance totale du reste de la coopération bilatérale. Tout au contraire, les nouveaux projets normalement naissent des projets déjà réalisés. Ce fait devra être concilié, dans l'avenir, aux priorités définies par le côté camerounais dans le PNGE, parce qu'évidemment, ces priorités définissent les lignes directrices de la politique camerounaise de protection de l'environnement.

Le Parc National de Korup, partie essentielle de l'héritage naturel du Cameroun, mérite d'être mentionné de façon un peu plus profonde. Je ne veux point préjuger les résultats de la mission d'évaluation, mais nous sommes toujours inquiets au sujet de la licence d'exploitation forestière ancienne, remise en vigueur au mois de Novembre 1995, qui compromet massivement l'atteinte de l'objectif du projet. Le projet doit absolument participer à l'établissement de tous plans d'exploitation en vue d'assurer l'atteinte de cet objectif dans de pareilles circonstances.

De même, le problème de l'exploitation de *Prunus Africana* met en péril le succès du projet « protection des ressources naturelles dans la région du Mont Cameroun ». Il nous faut une conception durable d'exploitation, il incombera au Ministère de l'Environnement et des Forêts d'en assurer le contrôle.

L'Allemagne a déjà indiqué qu'elle conditionnera la continuation de son soutien pour ces deux projets à ce que des solutions acceptables soient trouvées. Pour le Cameroun, c'est une magnifique occasion de démontrer clairement à la communauté des bailleurs de fonds sa volonté d'accorder la priorité à la protection de l'environnement et des ressources naturelles. En tout cas, il lui appartient maintenant d'agir.

Pour terminer, j'aimerais attirer l'attention sur le fait que, selon le dernier accord de rééchelonnement de la dette bilatérale récemment conclu, il existe la possibilité de rééchelonner la dette jusqu'à concurrence de 10 millions de DM, c'est-à-dire d'environ 3,35 milliards de FCFA, à condition qu'au moins 30 pour cent de cette somme soient utilisés pour des nouveaux projets dans les secteurs de la protection de l'environnement et de la lutte contre la pauvreté.

DECLARATION DE LA DELEGATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE AU CAMEROUN

La Convention de Lomé IV, qui couvre la période 1990 à l'an 2000, a adopté le principe du développement durable comme objectif global de la coopération EU-ACP. Elle met l'accent dans l'Article 4 sur la nécessité de promouvoir un développement global autonome et auto-entretenu « qui repose sur un équilibre durable entre ses objectifs économiques, la gestion rationnelle de l'environnement et la valorisation des ressources naturelles et humaines ».

Ceci nécessite l'intégration des facteurs sociaux, économiques et environnementaux dans toutes les phases des décisions au niveau de la programmation et des projets. Cette approche intégrée est mise en œuvre aussi bien dans les programmes spécifiques de protection de l'environnement que dans les autres domaines d'intervention.

Par ailleurs, la protection et gestion durable des forêts tropicales fait l'objet d'un nouveau protocole n° 10 et le Conseil de l'Europe a adopté en décembre 1995, un nouveau règlement sur les Forêts tropicales (JOCE n° 3062/95, L327, 30 Décembre 1995) et un autre règlement sur la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement a été proposée à son approbation. Avec ces textes, la communauté se dote d'orientations, se fixe des priorités et établit des moyens d'action dans ce domaine.

En ce qui concerne les instruments financiers, la Commission dispose ainsi :

- des ressources issues de la Convention de Lomé, qui sont programmées par cycle quinquennal dans les programmes Indicatifs Nationaux et régionaux et qui sont complétés, le cas échéant, par des ressources STABEX et d'Ajustement Structurel ;
- des ressources issues du budget de la Commission, qui sont programmées annuellement et qui sont disponibles pour l'ensemble des pays en développement, p.e. la ligne budgétaire Environnement et la ligne budgétaire Forêts tropicales.

Les stratégies que la Commission a proposées pour le Programme Indicatif National dans le cas du Cameroun sont marquées surtout par une concentration de l'aide dans deux domaines de coopération qui sont les infrastructures de transport et le développement rural et urbain décentralisé.

Dans chacun de ces deux domaines, les questions de l'environnement constituent des thèmes transversaux importants, surtout au niveau du développement rural. Par ailleurs, les projets ayant comme objectif principal la protection de l'environnement peuvent bénéficier, non seulement des ressources de l'enveloppe destinée aux actions hors concentration, mais aussi des ressources du programme Indicatif régional destinées aux programmes qui couvrent plusieurs pays de la sous-région de l'Afrique Centrale et des ressources du budget de la Commission.

La nouvelle législation mise en place par le Gouvernement du Cameroun, le Plan d'Action National Forestier ainsi que le Plan National de Gestion de l'Environnement qui devront être mis en œuvre à court et moyen termes, présentent des stratégies de gestion durable des ressources naturelles similaires à celles définies dans la Convention de Lomé.

En ce qui concerne les programmes sur financement de l'Union Européenne qui sont déjà en cours et qui rentrent tout à fait dans le cadre du PNGE, je ne peux citer que les projets :

- ECOFAC réserve du Dja (pour le Cameroun ; 1,9 M ECU sur 6^e FED et 1,5 M ECU sur 7^e FED) ;
- KORUP (7,34 M ECU) ;
- APFT (Avenir des Peuples des Forêts tropicales) (5,2 M ECU plusieurs pays) ;
- programme certification avec WWF-Belgique : « Gestion durable des forêts tropicales et la certification du bois » (1 M ECU - plusieurs pays) et
- Tropenbos, programme de recherche sur les potentialités et contraintes liées à la gestion durable des Forêts Naturelles au Cameroun (1,64 M ECU).

Total des financements déjà engagés dans ce secteur pour la période 1990-2000 : 19 M ECU x 647 FCFA = 12,3 milliards de FCFA.

Surtout les programmes de conservation des aires protégées, ECOFAC et KORUP ont comme approche commune, de concilier la sauvegarde de la biodiversité avec la promotion du développement socio-économique par la participation des populations et la recherche des systèmes de gestion et d'exploitation durables.

D'autres projets du Secteur développement Rural ayant une importance composante « Environnement » :

- le Projet Monts Mandara dans l'Extrême-Nord, (7 M ECU sur 7^e FED) ;
- le Projet Développement de la Plaine Tikar (10,2 M ECU sur 7^e FED et
- les Projets Nord-Est Bénoué et Logone-Chari (à définir sur 8^e FED).

Total des financements déjà engagés dans ce secteur pour la même période : 17,2 M ECU (11 milliards de FCFA).

L'appui financier que la Commission pourrait accorder à d'autres projets qui s'inscrivent dans les stratégies de développement concernées dépendra surtout de la mise en œuvre pratique de la législation en matière des forêts et de la faune. Un problème particulier se pose dans la zone périphérique du Parc National de KORUP avec des exploitations forestières qui sont en cours sur la base d'anciennes licences et/ou il n'est pas encore prouvé qu'ils respectent les normes fixées dans la loi. Nous attirons aussi l'attention sur le fait qu'il est hautement souhaitable d'établir rapidement un plan de gestion pour l'ensemble du Parc de KORUP et la zone périphérique.

Notre engagement pour des appuis supplémentaires dépendra également de la résolution de ces problèmes par le Gouvernement Camerounais.

Je vous remercie.

CONTRIBUTION OF COMMONWEALTH

Mr. Chairman, I am here representing the Commonwealth Secretariat in London. First please let me express my appreciation for the warm welcome which I received on this my first visit to Cameroon.

Cameroon is a new member of the Commonwealth and we at the Secretariat look forward to working with you in your efforts for National Development.

The Commonwealth Secretariat is not a donor agency but we do have a mandate to provide support through our technical assistance programmes to aid our member countries to implement activities aimed at poverty alleviation and sustainable development.

The Cameroon National Environmental Management Plan (NEMP) has many elements which would qualify for the consideration of support under the Secretariat's technical assistance programme. For example, the Science and Technology Division of the Secretariat addresses capacity building for :

- Management of biological and genetic resources,
- Integrated management of water resources,
- Hazard management,
- Coastal Zone Management,
- Utilisation of renewable energy,

all areas of relevance to the National Environmental Management Plan.

Inputs into the implementation of this plan can take the form of :

- provision of short and long term experts to alleviate shortages in crucial skill areas,
- national and regional training workshops to build up critical skill areas needed for programme implementation,
- provision of training attachments of Cameroon nationals to more advanced institutions in other Commonwealth countries,
- facilitating the development of relevant regional and international networks and
- participation of nationals in regional and international Fora addressing the different areas of activity reflected in the National Management Plan.

Finally, Mr Chairman, I would like to assure you that the Secretariat would be prepared to consider the provision of whatever support is possible to enable the people of the Republic of Cameroon to implement this ambitious and well conceived plan.

- We look forward to cooperating with MINEF and the NEMP and in particular in the area of anti-poaching. We believe the plan is commendable in that it establishes a foundation for environmental awareness.
- Explore the Cameroon transit project which seeks to improve 11,000 kilometers of road. Usually the Environmental Impact Assessment is drafted before the Environmental Mitigation Plan and the ELA drives the mitigation plan. Given the tremendous impact of roads on the environment, this delay of the mitigation plan and the rationale for not producing an ELA seem contradictory to sections of the NEMP.
- On pollution and pay provisions, no mention of payment levels is made. We believe payments should be high enough to dissuade pollution.
- How will the NEMP protect the forest given the free reign foreign companies have in harvesting trees? Would proceeds from logging concessions be allocated to the central treasury or perhaps used to promote forest management, e.g. salaries of forest wardens?
- Upon request we would be pleased to inquire of EPA as to US environmental pollution standards and goals.

- The language should read that the promoter may not begin activities until or unless the impact assessment is approved and required mitigation plans to fend off environmental damage are in place. It should be made clear that projects undertaken by the Government require environmental impact assessment too.
- We believe it would be better to set specific goals as to the amount of land that is set aside as a protected area as well as a date certain to achieve these goals.
- There does not seem to be specific mention of energy projects in the NEMP. What binds such projects to the NEMP ?

CONTRIBUTION DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

Présentée par M. Irissa Samba, OESU

MM. les membres du Gouvernement,
Mr le Président,
MM. les Ambassadeurs et Représentants d'organisations Internationales,

J'ai le plaisir de représenter la Banque Africaine de Développement (BAD) dont le Cameroun est un des Etats Membres.

La BAD félicite le Gouvernement de la République du Cameroun pour l'élaboration du Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE) et pour l'impressionnante documentation qui l'accompagne.

Le groupe de la BAD a prévu dans son pipeline de projets pour le Cameroun, le financement d'un projet d'agro-foresterie rurale dans le cadre de la mise en œuvre du PNGE.

Le rapport de préparation de ce projet a été élaboré par la FAO sur un financement de la BAD.

A la lumière des nouvelles orientations de la politique du Gouvernement dans le domaine de la gestion de l'environnement et des priorités fixées par le PNGE, il a été convenu, lors de la mission de la BAD de Juillet 1996, que le rapport de préparation de ce projet soit actualisé par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Le montant du financement prévu sur le Fonds Africain de Développement (FAD) pour ce projet est de 5 millions d'UC (Unités de Compte), soit environ 3,7 milliards de francs FCFA. Ce montant est déjà retenu dans le programme de prêts de la BAD pour le Cameroun.

Une mission de préparation pourrait être organisée dès réception par la BAD :

1. de la requête officielle,
2. de toutes les informations complémentaires nécessaires,
3. du rapport de préparation actualisé.

Je dois préciser aussi qu'une mission est actuellement au Cameroun pour évaluer le projet d'Assainissement de New-bell (Douala) et le projet d'Assainissement de la ville de Yaoundé. La mission a également pour mandat d'identifier d'autres projets à inscrire éventuellement pour les exercices à venir de la BAD.

O.D.A. LONDON

- I understand that either Reiner Schuler or Karin Löbenstein, probably with someone from the Embassy, will attend for GTZ. The World Bank have given me the names of Ponomb and Serrer - presumably Vicente Serrer who I thought had been replaced by Christopher Trapman. Ponomb is a new name to me. Claude Heimo may also attend. The EC Commission will be represented by Messrs Nagel and Blok. I have no contacts with the French or the Canadians in this context (perhaps I should...).
- On the basis of our discussions on Friday, I suggest you take the following line at the Table Ronde and encourage the other donors to strike a similar note :
- Congratulate authorities on their clear concern for protection of the environment.
- Will be interested to see arrangements for putting the Environmental Management Plan into effect.
- Particularly interested in its relevance to forestry and biodiversity conservation which is focus of UK aid programme in Cameroon.
- Conservation of the environment is central to our two largest projects at Mount Cameroon and Korup. Success will depend to large extent on application of sound and sustainable practices in harvesting forest resources.
- Therefore welcome recent inventory of stocks of endangered Prunus Africana (Pygium) tree on Mount Cameroon and await findings will great interest.
- At Korup, some concern has been expressed about certain logging practices in the support zone of the National Park. Support recommendation of recent EU project evaluation mission for Environmental Impact Assessment. This could usefully be joint GOC/donor initiative.
- (If appropriate) - Environmental concerns go beyond borders. Welcome plans of EC Commission to look at environmental issues in the wider context of the Congo Basin, looking to support regional initiatives such as the Conference on the Tropical Forest Ecosystems of Central Africa.
- I look forward to hearing how the meeting goes and whether you are able to rally the others donors.

John Gilbert
West and North Africa Department

LA MISSION GLOBALE DU WWF ET SES ACTIVITES

Depuis plus de 30 ans le WWF travaille pour préserver l'environnement naturel. Grâce à ses efforts, des espèces menacées de disparition imminent ont été sauvées, des aires protégées de catégories différentes ont été établies et grâce à son action de sensibilisation et d'éducation environnementale, des millions de gens ont compris que la survie de l'humanité dépend de la survie de l'ensemble des écosystèmes de notre planète.

Conscient de l'impact de la société humaine sur l'environnement naturel tel que la consommation et la destruction des ressources naturelles plus vite qu'elles ne se renouvellent, présentant ainsi un danger réel, le WWF répond aux impératifs souvent cruciaux de conservation et gestion des ressources naturelles par des actions concrètes.

Le WWF s'est donné pour Mission, de préserver la nature et les processus écologiques :

- a) En préservant la diversité génétique, celle des espèces et celle des écosystèmes.
- b) En veillant à ce que l'utilisation des ressources naturelles renouvelables soit durable dans l'immédiat comme à long terme, pour assurer la protection de la vie dans son ensemble.
- c) En encourageant des mesures visant à réduire le plus possible la pollution, ainsi que le gaspillage dans l'exploitation et la consommation des ressources et de l'énergie.

L'objectif final du WWF est de faire cesser et en fin de compte d'inverser la dégradation de l'environnement naturel et de bâtir un avenir où l'humanité vivra en harmonie avec la nature.

Les actions concrètes, menées dans plus de 100 pays en faveur de la conservation de la nature se fondent sur sept principes directeurs :

- le recours aux meilleures informations scientifiques pour aborder et traiter les problèmes,
- une écoute attentive des communautés locales et la prise en compte de leurs points de vue et leurs besoins,
- la construction d'un partenariat avec d'autres organisations pour la conservation, avec les institutions pour l'environnement et la population, avec les gouvernements et avec le public,
- la définition d'objectifs mesurables et leur utilisation à des fins d'évaluation critique de tous les efforts entrepris,
- la définition d'ordres du jour appropriés pour les institutions gouvernementales et la mise en œuvre d'actions résolues pour s'assurer de la prise en compte de tous les éléments qui s'y trouvent,
- la recherche du dialogue et le refus des confrontations inutiles,
- la programmation du travail et les prises de décision fondées sur une perspective à long terme, qui prend en compte l'ensemble du contexte environnemental où les efforts doivent se poursuivre.

Globalement, le souci primordial du WWF est la préservation de la biodiversité. Les domaines prioritaires sont les forêts, les écosystèmes d'eau douce, les océans et les zones côtières. Ces écosystèmes qui abritent la plupart de la biodiversité, sont tous essentiels à la vie terrestre.

Compte tenu de l'expérience acquise sur le terrain en matière des projets orientés vers des solutions concrètes ainsi que la prise en compte de l'avis et participation de ceux qui sont affectés d'une manière ou d'une autre par les activités de la conservation de la nature, le WWF a défini les six stratégies suivantes pour la réalisation de sa mission :

- soutenir et promouvoir la création et la gestion des systèmes efficaces et durables de zones protégées qui représentent de manière optimale les espèces, les habitats et les processus écologiques,
- favoriser le développement durable en encourageant l'adoption d'une approche intégrée pour l'utilisation des ressources naturelles avec la participation des communautés locales à la gestion et aux profits tirés de ces ressources,
- la protection des espèces sauvages et leurs populations,

- réduire avec souci de mettre fin aux menaces qui pèsent sur la biodiversité tels que les changements climatiques et les pollutions d'origines diverses,
- favoriser l'établissement et le respect des traités internationaux, de politiques nationales et de dispositifs législatifs appropriés. Participer à l'élaboration de législations - au niveau national avec attention particulière au rôle des communautés locales,
- promouvoir et soutenir l'éducation à l'environnement dans le cycle scolaire, la mise en valeur du potentiel local et la formation professionnelle.

En 1990 le WWF a choisi six pays stratégiques dans la région d'Afrique et de Madagascar afin d'y développer des Plans Nationaux de Conservation Durable dans chacun des pays. Le Cameroun en est l'un de ces pays stratégiques que le WWF s'est engagé à soutenir. La mission du WWF pour l'Afrique et Madagascar se résume ainsi qu'il suit :

- la conservation de la nature pour l'intérêt de l'humanité,
- le développement des projets modèles qui démontrent des principes sains de la conservation, le développement des capacités institutionnelles et individuelles,
- l'intendance : suivre avec attention toute particulière, les changements quotidiens du processus de développement humain et contribuer au besoin constant de l'intendance des ressources naturelles de la région,
- faire des progrès à travers des partenariats ; promouvoir la participation et l'esprit de partenariat pendant toute la vie 'un projet,
- amener l'humanité à apercevoir les besoins et la préparer à conserver la nature et les processus écologiques vitaux.

Au Cameroun, les activités du WWF qui s'intègrent parfaitement dans la logique des priorités globales et des stratégies du WWF s'étendent sur les six biomes suivants :

- la forêt tropicale humide de basse altitude
projet Korup
projet du Sud -Est Cameroun (Boumba-Bek, Nki, Lobeke)
- la forêt de haute altitude ou de montagne
projet Kilum/Ijim
Tchabal Mbabo
Mont Kupe (en cours de négociations)
- l'écosystème d'eau douce
projet Waza Logone
- l'écosystème côtier et marin
enquête en cours
- les mangroves
enquête en cours
- la savane boisée
projet savane du Nord en cours de préparation
- espèces
projet Plan d'Aménagement des éléphants
enquête rhinos
- soutien à la gestion des ressources naturelles par des communautés
projet Solidam dans la région d'Akonolinga

Le WWF est pour le moment l'ONG "Leader", actif dans le domaine de la conservation, la gestion des parcs nationaux et des aires protégées. A ce titre le WWF intervient dans divers projets de conservation aussi bien dans la zone forestière que des montagnes des provinces du Sud-Ouest et du Nord-Ouest, les provinces de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord.

L'ensemble du budget pour nos activités de conservation de 1995/1998 est évalué à près de trois milliards de F CFA. Nos partenaires sont le Gouvernement camerounais (MINEF) en priorité, la Banque Mondiale, UICN, FAC, DGIS, SNV.

Les partenaires et autres bailleurs de fonds peuvent compter sur la collaboration et le savoir-faire du WWF comme éléments essentiels dans l'exécution des projets de conservation et gestion des ressources naturelles du PNGE.

Dr. Andrew Allo Allo
Programme Officer, Field
WWF-Cameroun

DECLARATION DE L'ACDI A LA TABLE RONDE SUR LE PNGE

Version du 7 Novembre 1996

Prononcée par Guy Gagnon, Premier Secrétaire et Conseiller coopération, Haut Commissaire du Canada

Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs les participants.

Il me fait plaisir de participer à cette Table Ronde qui, après la Grande Concertation Nationale de Mars dernier, vient compléter un processus qui a débuté il y a deux ans. Ce processus a permis au Cameroun de se doter d'une Politique Environnementale et récemment, d'une Loi-Cadre sur l'Environnement. Avec la réorganisation du Ministère de l'Environnement et des Forêts et la création d'un Secrétariat Permanent à l'Environnement en son sein, on peut penser que le Cameroun dispose maintenant des leviers institutionnels nécessaires pour aborder la gestion de son environnement dans le cadre des grands enjeux planétaires et du développement durable.

Le Canada a soutenu l'élaboration du PNGE en finançant via le Fonds de Contrepartie Cameroun Canada, la réalisation de 3 études sectorielles : celle concernant la gestion durable des écosystèmes côtiers et marins, celle sur les schémas d'aménagement du territoire et celle sur l'harmonisation des politiques sectorielles. L'Agence Canadienne de Développement International a aussi contribué à l'organisation de cette Table Ronde en finançant l'impression du rapport de synthèse.

Pour revenir brièvement sur l'adoption de la Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement, nous pouvons souligner avec satisfaction que cette Loi comporte tous les ingrédients permettant au Cameroun d'aller de l'avant en matière d'environnement. Son article 9 résume bien les principes de précaution, d'action préventive, de pollueur-payeur, de responsabilité et de participation auxquels nous souscrivons et qui se retrouvent aussi dans la Loi canadienne sur l'environnement. Il reste cependant à faire un travail considérable au niveau des textes d'application de cette Loi-cadre. Pratiquement, chaque article nécessite un décret ou un texte particulier pour son application. Ce travail devra être fait et piloté par une organisation bien articulée et traduire une volonté ferme et constante du Gouvernement du Cameroun. C'est pourquoi la récente réorganisation du MINEF est probablement le premier pas que le Gouvernement se devait de faire pour soutenir sa politique. Par rapport à l'ancienne Direction de l'Environnement qui pouvait être considérée comme une structure embryonnaire, les divisions spécialisées du Secrétariat Permanent à l'Environnement devront s'atteler à mettre en œuvre la Loi avec toutes les implications trans-sectorielles que cela suppose.

Des défis restent encore à relever. Malgré le principe de participation contenu dans la Loi, on voit mal comment les groupes intéressés pourront avoir une participation concrète dans l'application de cette Loi. Par exemple, au niveau des études d'impact environnementales, il n'y a aucune obligation d'audience publique ou de mécanismes qui permettraient aux groupes d'intérêts de faire entendre leur position. Nous souhaitons donc que les textes d'application de la Loi introduisent ces mécanismes.

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, le Canada vit des années de restructuration au niveau de ses dépenses publiques et l'APD n'y échappe pas. C'est donc avec des moyens restreints que l'ACDI tente de continuer à en faire davantage. Dans le domaine de l'environnement au Cameroun, le projet Gestion Durable des Forêts Camerounaises constitue un élément de programmation substantiel. Il aborde de front la question de la gestion des ressources naturelles, une des priorités du PNGE, en appuyant le Gouvernement camerounais à mettre en œuvre sa politique et le nouveau Code forestier. Il s'agit d'un projet de 15 millions de dollars canadiens qui s'échelonne jusqu'en l'an 2001.

L'ACDI a aussi accordé une contribution de 2,5 millions de dollars pour un projet visant à promouvoir la gestion participative de l'environnement et l'implication des populations par le biais du renforcement des ONG environnementales camerounaises. Il porte le titre d'Appui à la Protection de l'Environnement au Cameroun.

L'ACDI rejoint donc, par ce projet, une préoccupation fondamentale qu'on retrouve dans la politique forestière, dans la politique environnementale et dans la Loi-cadre sur l'Environnement.

A la lecture du document de synthèse du PNGE, il nous est apparu que les projets que je viens de citer ont été mal intégrés dans un cas, et oubliés dans l'autre cas. Le projet GDFC est inscrit sous le titre d'Appui institutionnel phase 3 devant se terminer avant 1997, alors que le projet se poursuivra jusqu'en l'an 2001. Le projet APEC ne figure pas. Compte tenu de ces ajouts et probablement d'autres omissions, on peut se questionner sur la justesse du programme d'investissement de 233 milliards de Francs CFA. Dans cet ordre d'idées, on s'aperçoit que les 63 milliards d'investissement prévus pour la mise en œuvre du Plan d'Action Forestier National n'ont pas été incorporés puisque la liste des projets du PNGE ne reprend pas de façon systématique les projets présentés dans le cadre du plan d'action forestier qui pourtant, fait partie intégrante du PNGE. Je voudrais éviter ici un débat sur les chiffres ou les points de convergence ou de divergence des deux plans d'action. L'important à retenir, et il s'agit là d'une recommandation de l'ACDI en cette Table Ronde, est que le suivi du PNGE devrait se faire sur la base des stratégies et des résultats, plutôt que sur la réalisation d'un programme d'investissement un peu trop complexe.

Nous croyons de plus que la création de multiples « projets » dont on ne connaît souvent que le titre et l'enveloppe, n'est pas de nature à favoriser la coordination des énergies déjà déployées ou qui devraient être déployées par les institutions en place. Plusieurs actions sont présentées dans le PNGE sous la forme de « projets », alors qu'elles font déjà partie des attributions de ministères techniques comme le MINEF, ou font déjà l'objet des travaux au niveau des ONG. Le PNGE pourrait avoir un effet négatif si la formulation de « projets » devait entraîner une substitution aux rôles dévolus aux ministères et aux autres intervenants déjà impliqués dans la mise en œuvre des politiques forestières, de la faune et de l'environnement.

Monsieur le Président,

L'application d'une politique et d'une législation en matière d'environnement n'est pas une mince affaire. L'environnement est complexe et on ne peut le gérer que par des actions multi-sectorielles. Cependant, la première chose qui nous vient à l'idée quand on parle d'environnement, et la première chose sur laquelle portent les regards de la population du Cameroun et de la communauté internationale en général, c'est l'environnement VERT. On pense aux écosystèmes naturels, aux forêts, à la biodiversité. Le PNGE lui-même a mis en évidence la priorité et la primauté de ces questions. Il est donc, je crois, utile de rappeler ici qu'une des actions prioritaires dans le cadre de la gestion de l'environnement au Cameroun, est l'application de la nouvelle législation forestière. A ce sujet, l'ACDI profite de cette Table Ronde pour rappeler l'urgence de classer les forêts. Que celles-ci soient à vocation de production forestière ou à vocation générale de conservation, il s'agit d'une priorité reconnue par tous les intervenants. Créer un domaine forestier permanent avec le consensus et la participation des populations est certainement la pièce maîtresse d'un processus de gestion de l'environnement. Tous les intervenants au Cameroun, la communauté internationale et l'ACDI ont les yeux rivés sur cet objectif dont les résultats seront déterminants pour donner notre confiance à l'action environnementale du Cameroun. L'attribution de concessions forestières qui devront être dotées de plans d'aménagement assurant la durabilité des ressources est aussi une question de premier plan. Je me permettrai de citer le Haut Commissaire du Canada qui disait dans son allocution d'ouverture de la Table Ronde sur le secteur forestier « qu'il faut éviter d'ériger en système permanent les mesures de transition qui sont prises pour permettre la continuité des opérations forestières.

Monsieur le Président, s'il en va des objectifs de l'ACDI qui justifie son programme de coopération en matière d'environnement au Cameroun par la mise en application du nouveau régime forestier, il en va aussi de la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins et donc de la volonté à ce que le secteur forestier s'inscrive dès maintenant dans un cadre de développement durable au Cameroun.

Monsieur le Président,

L'ACDI continuera à suivre l'évolution du secteur environnemental au Cameroun. Dans toutes ses interventions, que ce soit au niveau de l'appui aux PME, au niveau de l'appui aux initiatives à la base ou au niveau de l'appui institutionnel, l'ACDI s'assurera de la protection de l'environnement en général. Toutes les interventions de

l'ACDI, même lorsqu'en tiers pays, sont déjà soumises à la législation environnementale canadienne. Je peux vous affirmer de plus, que l'ACDI veillera dans toutes ses interventions au Cameroun, au respect de la réglementation camerounaise en matière d'environnement.

Comme par le passé et en citant pour exemple l'appui apporté à la réalisation du PNGE et à l'organisation de la présente Table Ronde, l'ACDI sera toujours disposée, dans la mesure de ses possibilités, à appuyer des initiatives ponctuelles gouvernementales ou autres permettant de sauvegarder la qualité de l'environnement.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les participants,
Je vous remercie de votre attention.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DECLARATIONS D'INTERVENTION DES DONATEURS

N°	Pays/ Organisme	Domaine d'Intervention pour la mise en œuvre du PNGE	Type de contribution
1.	Canada/ACDI	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la gestion forestière (projets du PAFT) - Elaboration des textes d'application de la loi-cadre - Institutionnalisation des études d'impact 	<ul style="list-style-type: none"> - 18000.000 \$ - Non spécifiée - Non spécifiée
2.	Grande Bretagne	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion forestière - Conservation de la Biodiversité - Etudes d'Impacts 	<ul style="list-style-type: none"> - Non spécifiée
3.	République Fédérale d'Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des ressources naturelles, notamment forestières - Protection de l'environnement - Lutte contre la pauvreté 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds de la coopération bilatérale (déjà affectés pour 1996/97) - Rééchelonnement de la dette d'environ 3,35 milliards de F CFA (30% de cette somme sera destiné à la protection de l'environnement)
4.	Pays Bas	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion durable de la forêt - Conservation de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Sera spécifiée ultérieurement (consultations bilatérales)
5.	Etats-Unis	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du cadre juridique (normes de pollution) - Protection et gestion durable des parcs - Echange d'expériences entre pays de la sous-région 	<ul style="list-style-type: none"> - Financements disponibles dans le cadre des projets sous-régionaux
6.	Union Européenne	<p>Dans le cadre général de Lomé 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protection et gestion durable des forêts - Infrastructures routières - Elaboration des études d'impacts - Développement rural - Mise en application de la législation environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources du budget de la CEE 1996 - 2000 déjà affectées - Ressources du programme indicatif régional à mobiliser
7.	Commonwealth	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des ressources biologiques et génétiques - Gestion intégrée des ressources en eau - Promotion des énergies renouvelables - Formation des cadres dans les domaines de la biogénétique, la gestion des ressources, la prévention des risques, etc... 	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources à mobiliser pour la formation et le renforcement des capacités humaines
8.	PNUD	<ul style="list-style-type: none"> - Appui au développement des capacités nationales dans le cadre du PNGE - Renforcement de l'initiative communautaire - Renforcement de la coopération sous-régionale et échange d'expertise 	<ul style="list-style-type: none"> - Financement des micro-réalisations - Autres financements à l'étude
9.	FNUAP	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des capacités humaines avec une attention particulière sur la gestion de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de l'environnement dans le programme d'intervention 1998-2002
10.	BAD	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'agro-foresterie et de la foresterie rurale 	<ul style="list-style-type: none"> - Prêt : 3,7 milliards de F CFA
11.	WWF	<ul style="list-style-type: none"> - Protection des ressources forestières - Gestion des écosystèmes d'eau douce, des écosystèmes côtiers et marins (enquête en cours) - Protection des espèces (plans d'aménagement des éléphants, enquête rhinocéros, etc...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Financement : 3 milliards de F CFA (1995 - 1998)
12.	Banque Mondiale	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion rationnelle de l'espace agro-sylvo-pastoral, protection de l'environnement et de la biodiversité - Développement industriel et renforcement des infrastructures - Amélioration du cadre de vie en milieu urbain - Développement des capacités de gestion et renforcement de la coopération sous-régionale 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des ressources du Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) - Financement et appui technique par la B.M. dans les études d'impact
13.	France	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche agronomique (régénération des sols) - Gestion des ressources naturelles et gestion du terroir - Gestion des aires protégées et protection de la biodiversité - Solution des conflits « homme/éléphants » - Equipements ruraux; notamment pistes de désenclavement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ressource de fonds français pour l'environnement mondial - Fonds de conversion de créance (Caisse Française de Développement)

ANNEXE II

INTERVENTIONS D'OUVERTURE ET DE CLOTURE

1. Intervention du Ministre de l'Environnement et des Forêts
2. Présentation du PNGE par le Coordonnateur National
3. Intervention du Représentant de la Banque Mondiale
4. Intervention du Représentant Résident du PNUD
5. Intervention d'ouverture du Premier Ministre, Chef du Gouvernement
6. Discours de clôture du Ministre de l'Environnement et des Forêts.

**ALLOCUTION DE BIENVENUE DE MONSIEUR LE MINISTRE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS A L'OCCASION
DE L'OUVERTURE DE LA TABLE-RONDE DES DONATEURS
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

C'est pour moi et tous mes collaborateurs du Département de l'Environnement et des Forêts un grand plaisir et un grand honneur de vous accueillir ici ce jour. Merci de nous avoir réservé l'une de vos toutes premières sorties officielles de Premier Ministre. Votre présence personnelle à l'ouverture de cette Table Ronde est pour nous un grand encouragement, et pour l'ensemble de la communauté nationale et internationale, une preuve de plus de l'importance que le Gouvernement du Renouveau accorde aux problèmes de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles.

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences Messieurs les Chefs des Missions Diplomatiques,
Distingués membres du Parlement,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations de Coopération multi et bilatérale, Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie d'avoir bien voulu rehausser par votre présence l'éclat de cette cérémonie. Je sais que certains d'entre vous sont venus de pays lointains pour prendre part à cette rencontre. Je leur souhaite la bienvenue au Cameroun et un agréable séjour à Yaoundé.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

La présente Table Ronde constitue une étape nécessaire et particulièrement importante dans la mise en œuvre des stratégies intégrées de gestion rationnelle des ressources naturelles et de protection de l'environnement dans notre processus de développement. Elle doit permettre la mobilisation des moyens nécessaires pour traduire en programmes et en activités sur le terrain le Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE).

Pour l'élaboration de ce plan, le Gouvernement a suscité une large participation des communautés urbaines et rurales, des opérateurs économiques, des ONGs, en somme de l'ensemble de la population, dans une approche à la fois transversale et verticale, régionale et sectorielle, afin que dans les solutions proposées, les réalités et préoccupations à la fois nationales et locales soient bien prises en compte.

Par ailleurs, en tant que membre de la communauté internationale, le Cameroun a signé et ratifié la quasi totalité des instruments juridiques de portée universelle régionale ou sous-régionale qui ont été adoptés au plan international ces dernières années. Parmi les plus importantes, nous pouvons citer les conventions sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Bonn, 1979), sur les droits de la mer (Montego Bay, 1982), sur les mouvements transfrontaliers des déchets dangereux (Bâle, 1989), sur la biodiversité ou sur les changements climatiques (Rio, 1992), sur la désertification (Paris, 1994), sur les zones humides d'importance internationale (Ramsar, 1971), la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Alger, 1968), la Convention relative au milieu marin et aux zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Abidjan, 1981), les Accords de coopération et de concertation entre les Etats d'Afrique Centrale sur la conservation de la faune sauvage (Libreville, 1983), etc...

Tout ceci montre la conscience aiguë que nous avons au Cameroun de partager avec les autres peuples un destin commun, et le souci que nous avons de la protection de l'environnement qui constitue un patrimoine commun de la Nation tout en faisant partie du patrimoine universel.

C'est pourquoi au-delà des donateurs qui ont toujours été nos partenaires actifs et à qui nous adressons nos sincères remerciements, nous faisons appel ici à tous les services techniques concernés, aux administrations, aux ONGs, aux groupements de femmes et de jeunes, aux collectivités locales et aux populations urbaines et rurales en général, pour adhérer à la mise en œuvre participative des projets et programmes du PNGE.

Vive la coopération internationale !

Vive le Cameroun !

PRESENTATION SUCCINCTE DES POLITIQUES, PROJETS ET PROGRAMMES DU PLAN NATIONAL DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT (PNGE)

- **S.E. Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement**
- **Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Organismes Internationaux et des Agences de Coopération,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Au lendemain de la Conférence de Rio, le Cameroun a pris des mesures pour répondre à l'appel de la communauté internationale et faire face à la situation de ses écosystèmes et de ses ressources naturelles par la mise en place des mécanismes structurels et politiques pour assurer une gestion durable de l'environnement.

Pour faire suite aux directives politiques émises par le Chef de l'Etat dans sa lettre du 22 Juillet 1992 relative à la mise sur pied d'un Plan de Gestion de l'Environnement, le Ministère de l'Environnement et des Forêts, bien qu'encore embryonnaire à ce moment-là, a commencé à mettre en place des structures et des mécanismes pour l'élaboration d'un Plan National de Gestion de l'Environnement. Un premier rapport d'analyse sur la situation de l'environnement au Cameroun a été élaboré en Octobre 1992 dans une approche multidisciplinaire et avec l'appui des donateurs et agences de coopération, qui ont par la suite soutenu tout le processus de l'élaboration du PNGE en ce qui concerne ses dimensions régionale et sectorielle, ainsi que le programme de sensibilisation pour une gestion rationnelle et durable de l'environnement et des ressources naturelles.

Au plan conceptuel, la mise sur pied du PNGE a pris en compte les orientations de l'Agenda 21 et des conventions internationales pertinentes afin de faire ressortir les enjeux internationaux de la protection de l'environnement et de la gestion durable des ressources dans le contexte du Cameroun par :

- la prise en compte des mesures et actions de lutte contre la pauvreté qui est à la fois cause et effet de la dégradation de l'environnement et de la surexploitation des ressources, afin de percevoir un développement humain durable ;
- la mise en place des structures de coordination en tenant compte du strict respect du principe de la participation des populations concernées, des ONG et du secteur privé dans toutes les phases de l'élaboration du PNGE ;
- la prise en compte des conventions internationales concernant la protection du milieu contre la pollution, la conservation de la flore et de la faune, notamment la préservation de la biodiversité, et
- la mise en oeuvre d'un cadre juridique adapté aux conditions du pays qui fait ressortir les principes fondamentaux de la participation, de l'information, qui prend en compte les connaissances indigènes ou normes coutumières et qui définit les mécanismes de gestion de l'environnement.

Le processus de planification, qui se veut dynamique et participatif, a réuni tous les concernés, responsables de la gestion rationnelle de l'environnement :

- les populations en tant qu'utilisateurs des ressources naturelles et en tant que victimes des effets de la dégradation et de la pollution de l'environnement ;

- le Gouvernement, responsable de la politique et du cadre normatif de la gestion de l'environnement, afin de garantir un développement humain durable ;
- les donateurs et agences de coopération qui soutiennent les efforts du Gouvernement en ce qui concerne notamment la mise en oeuvre des conventions internationales (changements climatiques, conservation de la biodiversité, lutte contre la désertification, protection des écosystèmes côtiers et marins etc.)

Aussi, dans le cadre des séminaires de planification, des délégations des pays voisins étaient invitées, notamment de la Guinée Equatoriale et du Gabon, afin de renforcer les liens de coopération sous-régionale, pour une meilleure gestion des écosystèmes et ressources partagés par les pays de l'Afrique Centrale.

Excellence, Monsieur le Premier Ministre,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Dans ce cadre conceptuel que je viens de décrire, le PNGE a développé une approche méthodologique qui est devenue un modèle de planification participative, appliquée aujourd'hui par d'autres pays africains, une méthode d'approche qui repose sur la conviction que l'implication de tous les acteurs de la société civile est gage de succès et de durabilité.

- (1) L'approche de planification horizontale ou régionale, pilotée au niveau des provinces par des Comités Régionales de l'Environnement, a permis une large participation des populations au processus de planification et à l'identification des projets et programmes régionaux qui font ressortir les contributions financières ou matérielles des populations concernées par leur mise en oeuvre ;
- (2) L'approche de planification verticale ou sectorielle, pilotée par des Comités Techniques, avec la participation des départements ministériels et des structures du secteur privé concerné (associations professionnelles, syndicats etc.) a permis une analyse approfondie des enjeux de l'environnement dans les secteurs de l'économie nationale.

On peut retenir, qu'environ 4.000 personnes ont participé dans l'élaboration du PNGE en tant que consultants nationaux, personnes ressources, membres des comités techniques régionaux et sectoriels ou, tout simplement en tant que participants actifs et constructeurs du PNGE dans le cadre des réunions de concertation et des séminaires de planification régionaux et sectoriels.

En ce qui concerne les résultats des travaux pour l'élaboration du PNGE, on peut retenir,

- **au niveau de l'approche régionale**, l'identification des zones et régions écologiques et le développement des stratégies et actions spécifiques qui prennent en compte les particularités de chaque zone ou région en ce qui concerne les mesures de protection et la mise en valeur rationnelle des potentialités.

Dans ce contexte, il faut retenir que seules les stratégies complémentaires de protection de l'environnement d'une part et la mise en valeur des ressources d'autre part, peuvent contribuer à une gestion rationnelle de l'environnement et à un développement humain durable.

- **au niveau des analyses sectorielles**, l'accent particulier était mis sur :
 - la définition d'un cadre juridique et institutionnel pour la gestion de l'environnement, notamment la conception d'une loi-cadre de gestion de l'environnement, approuvée par l'Assemblée Nationale en Juin 1992 et promulguée par le Chef de l'Etat en Août 1996 ;
 - afin d'assurer le renforcement des capacités humaines ; les résultats concrets du programme de sensibilisation font l'objet de l'exposition dans le hall de l'Hôtel Hilton ;
 - l'analyse de recherche scientifique et la prise en compte des considérations de l'environnement afin d'accroître les connaissances de gestion rationnelle et de mise en valeur des ressources ;
 - la gestion durable et la mise en valeur des produits de la forêt et de la biodiversité ;

- la gestion rationnelle des écosystèmes côtiers et marins avec un accent sur la valorisation et la transformation des ressources halieutiques ;
- la gestion rationnelle des ressources du sous-sol et la maîtrise des catastrophes naturelles ;
- la valorisation des ressources naturelles par un processus de transformation industrielle ou semi-industrielle ainsi que la gestion et le recyclage des déchets ;
- l'analyse des problèmes de l'environnement urbain en tenant compte de l'assainissement, de l'habitat et du cadre de vie des populations urbaines.

Les résultats des études régionales et sectorielles ont permis, non seulement de poser le diagnostic global de l'environnement au niveau de chaque zone ou région écologique et de chaque secteur d'intervention, mais aussi de développer des politiques et stratégies spécifiques et d'identifier les actions prioritaires pour une gestion rationnelle et durable de l'environnement et du développement. Le "Rapport de Synthèse Régional" et le "Rapport de Synthèse Général du PNGE" présentent en détail les orientations politiques, stratégiques et les actions identifiées par région et par secteur d'intervention qui font aujourd'hui le sujet des débats et des engagements dans la mise en oeuvre du PNGE.

Nous pouvons donc affirmer qu'à travers le Plan National de Gestion de l'Environnement, le Cameroun dispose aujourd'hui d'un outil privilégié et performant pour mieux gérer son environnement et pour apporter des réponses adéquates et opportunes aux grands enjeux de l'environnement mondial tels que consignés dans l'Agenda 21. Cependant, la mise en oeuvre du PNGE est le plus grand défi qu'il faudra relever au cours des années à venir. Il s'agit d'un processus transversal et multisectoriel qui nécessite la participation des populations, l'engagement du Gouvernement et la coopération de la communauté internationale.

Excellence, Monsieur le Premier Ministre,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

En tenant compte des résultats de planification et de programmation du PNGE, l'estimation des enveloppes financières porte sur (Tableau 5.1) :

92,4 milliards FCFA (184,8 millions US \$) pour les projets en exécution
139,9 milliards FCFA (279,8 million US \$) pour les projets nouveaux ou le financement à rechercher.

Ce dernier montant se réfère aux projets identifiés :

- au niveau régional pour un montant de 74,7 milliards FCFA et
- au niveau sectoriel pour un montant de 65,2 milliards FCFA (130,4 millions US \$)

Au cours des trois premières années de la mise en oeuvre du PNGE, les besoins de financement pour les projets nouveaux se chiffrent à environ 36 milliards de FCFA (72 millions US\$), dont 6,9 milliards (13,8 US \$) pour le financement des projets prioritaires identifiés au niveau régional avec la participation des populations concernées.

D'une manière globale, les investissements pour les projets identifiés se répartissent par secteur d'intervention comme suit (Graphe 5.6) :

- **La gestion rationnelle de l'espace agro-sylvo-pastoral** représentant le défi le plus important pour la protection de l'environnement et le développement durable, une proportion importante (49,5%) du financement requis a été allouée à ce secteur. Ces investissements permettront l'amélioration des systèmes d'exploitation agricole, la gestion efficiente du terroir, la gestion des pâturages et une exploitation rationnelle des ressources forestières et fauniques, etc...
- Une attention spécifique a été donnée aux **projets de lutte contre la désertification dans les zones septentrionales** du Cameroun. Cette région densément peuplée nécessite des mesures spécifiques de conservation et de protection des sols, de la reconstitution du couvert végétal ainsi que de gestion des

ressources en eau. Les investissements correspondants sont pris en compte dans le cadre des projets régionaux pour la zone Soudano-sahélienne. Ces investissements représentent 6,5% de l'enveloppe globale des projets régionaux.

- En ce qui concerne la **gestion des écosystèmes côtiers et marins** et des ressources halieutiques, 6,7% des financements requis seront utilisés dans ce secteur pour la gestion rationnelle des ressources et des espaces maritimes, la valorisation des produits, l'encadrement des pêcheurs et le contrôle de la pollution maritime, etc...
- Dans ce contexte, une attention spécifique a été donnée à la **conservation et à la gestion du domaine public maritime** avec des projets spécifiques identifiés dans le cadre de la planification régionale des provinces du Sud, du Littoral et du Sud-Ouest.
- Les projets relatifs au **développement des ressources naturelles** sont financés à hauteur de 10,6% du financement du PNGE. Ces ressources financières permettront : la maîtrise du potentiel en eau, la promotion des énergies alternatives et l'utilisation rationnelle de la biomasse afin de limiter la pression humaine sur les ressources forestières (bois de chauffe).
- L'amélioration du **cadre de vie en milieu urbain** représente un enjeu fondamental pour la protection de l'environnement. Les actions à mener dans les centres urbains sont estimées à 14,6% de l'enveloppe globale du PNGE. Ces actions visent : la maîtrise de l'occupation de l'espace urbain ; l'assainissement du milieu urbain ; l'approvisionnement en eau potable des populations urbaines ; etc...
- Dans les **secteurs de la recherche, de l'information et de la sensibilisation** en matière de protection de l'environnement, 16,5% du financement du PNGE vont permettre d'assurer l'acquisition des compétences en matière de gestion de l'environnement, l'orientation des résultats de la recherche vers la protection de l'environnement et de la valorisation des ressources.
- La **valorisation des matières premières**, c'est-à-dire l'augmentation de la valeur ajoutée des matières tout en tenant compte des exigences liées à la protection de l'environnement, ainsi que les études d'impact des infrastructures sur l'environnement et de la valorisation des ressources.
- Enfin les projets relatifs au **développement des capacités humaines** représentent environ 1,2% du coût total. Ce financement permettra d'assurer l'intégration des femmes dans les programmes d'environnement et le renforcement des capacités institutionnelles.

La répartition des investissements dans les grands espaces écologiques se présente comme suit (Carte des Zones écologiques):

- La désertification étant au centre de la problématique de l'environnement dans la **Zone Soudano-sahélienne**, une enveloppe de 4,8 milliards est engagée pour la réalisation des projets dans cet espace. Parmi ces projets, les projets prioritaires comptent pour 502,8 millions, soit 10,4% de l'enveloppe de la zone Soudano-sahélienne.
- Avec des investissements se chiffrant à 28,4 milliards et dont 3,6 milliards pour les projets prioritaires, ces actions à mener dans la **Zone de Savane** portent sur l'amélioration de la gestion du terroir.
- Les projets à exécuter dans la **Zone de la Côte Maritime** nécessitent un financement de 2,7 milliards dont 222 millions serviront à financer les projets prioritaires.
- **La Forêt tropicale** étant un écosystème aux multiples produits et aux multiples utilisations, sa gestion rationnelle et durable sollicite un financement total de 13,2 milliards, dont 1,3 milliard sera utilisé pour financer les projets prioritaires.

- **Les Centres urbains** dont l'objectif est l'amélioration du cadre de vie et l'assainissement du milieu urbain, nécessitent 25,7 milliards pour le financement des projets identifiés. Les projets prioritaires dans les centres urbains coûtent 1,2 milliard.

Comme indiqué antérieurement, le financement des projets identifiés relève d'une initiative commune en ce qui concerne la contribution de l'Etat, des populations, du secteur privé et de l'appui des donateurs et organismes de coopération (faire camembert Tab 5.4, Projets nouveaux!!).

L'engagement de l'Etat se concrétise, dans le programme d'Investissement Prioritaire (PIP), par l'inscription d'une dotation budgétaire d'au moins 6 milliards de FCFA, pour les trois premières années, soit 2 milliards de FCFA par an dans le Budget d'Investissement Public (BIP). Pour l'année budgétaire en cours, une dotation de 3,5 milliards de FCFA est allouée pour l'exécution des projets ayant pour but la protection de l'environnement, ce qui dénote l'intérêt porté par le Gouvernement à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles.

Les contributions des populations fortement impliquées dans le processus d'élaboration du PNGE, se chiffrent à 3,4 milliards de FCFA (..... millions US \$) pour la réalisation des projets avec la participation des populations, notamment des communautés villageoises et urbaines, au niveau des différentes provinces du pays.

Le secteur privé des pays industrialisés devra également jouer un rôle important dans le processus de mise en oeuvre du PNGE. En effet, les investissements de compensation pour la pollution dans les pays industrialisés, mobilisés dans le cadre du "Joint Implementation Programme" de la convention sur les changements climatiques, peuvent soutenir le financement du PNGE. A ce complément de financement viendra s'ajouter le produit des pénalités encourues par les personnes physiques et morales, conformément aux dispositions de la nouvelle loi relative à la gestion de l'environnement.

En ce qui concerne l'apport des bailleurs de fonds, il sera sollicité un montant de 95 milliards FCFA (190 millions US \$) pour couvrir les besoins de financement complémentaires du PNGE. Dans ce contexte il est attendu, mises à part les contributions des donateurs bilatéraux, d'autres contributions des organismes internationaux de financement comme le Fonds International de l'Environnement et des fonds sur Capacité 21. L'apport d'urgence pour la phase initiale de trois ans se chiffre à environ 25,7 milliards de FCFA (51,4 millions US \$).

La coopération internationale sollicitée sera orientée par ailleurs en priorité vers les activités en faveur des interventions pour :

- le développement des capacités humaines,
- la gestion des ressources naturelles,
- l'amélioration du cadre de vie,
- le développement industriel écologiquement durable,
- la réalisation des études d'impacts,
- le renforcement de la recherche scientifique,
- la gestion des systèmes d'information, et
- le renforcement des programmes d'éducation et de sensibilisation en matière de gestion de l'environnement.

En outre, la coopération internationale et l'appui des donateurs sont également sollicités pour le renforcement des mécanismes de coopération sous-régionale en matière de gestion de l'environnement. Les pays de l'Afrique Centrale partagent les mêmes écosystèmes et ressources naturelles, notamment les ressources forestières et fauniques, les

zones de pâturage qui sont utilisées par les éleveurs en transhumance, les ressources des écosystèmes côtiers et maritimes, les ressources en eaux des rivières et des lacs et les ressources du sous-sol, etc., qui nécessitent des actions concertées pour une gestion rationnelle en vue de garantir un développement durable dans les pays concernés et dans la sous-région de l'Afrique Centrale.

DISCOURS DE LA BANQUE MONDIALE

Excellences,
 Monsieur le Premier Ministre
 Mesdames, Messieurs les Membres du Gouvernement,
 Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Organismes Internationaux,
 Mesdames, Messieurs les Représentants des organisations professionnelles et des Organisations Non Gouvernementales,
 Mesdames et Messieurs.

C'est pour moi un réel plaisir et un insigne honneur de prendre la parole, au nom de la Banque Mondiale, en cette circonstance solennelle. Cette circonstance est solennelle parce qu'elle marque une étape importante dans le processus de dialogue et de réflexion dans la quête des solutions et des actions préventives aux problèmes environnementaux du Cameroun.

Comme vous le savez, la Banque Mondiale a participé au financement et par conséquent a suivi de près la préparation du Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE). A ce jour, nous pensons sincèrement que les résultats obtenus sont une réussite sur le plan technique et un acquis considérable dans ce sens que l'approche participative utilisée pour l'élaboration du PNGE est un atout pour sa mise en œuvre. Il est en effet reconnu aujourd'hui que l'adhésion et la participation des populations sont une condition de succès dans la mise en œuvre des politiques environnementales. Je saisis cette occasion pour transmettre une fois de plus les félicitations de la Banque Mondiale au Gouvernement du Cameroun pour le travail abattu. Nous avons également noté avec satisfaction l'adoption d'une loi-cadre pour l'environnement en Juin dernier et espérons que les textes spécifiques suivront pour compléter ce cadre juridique.

L'intérêt de la Banque Mondiale pour les questions environnementales découle du fait qu'il n'y a pas de développement durable sans une protection adéquate de l'environnement. De même aucune politique environnementale ne peut réussir si elle ne s'insère pas dans une politique globale de développement basée sur une utilisation durable des ressources naturelles. Compte tenu de sa double mission de réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie des populations, la Banque ne saurait ignorer l'interaction entre le développement et l'environnement.

En ce qui concerne le Cameroun, je voudrais encore une fois réitérer la volonté de la Banque Mondiale déjà énoncée par le Représentant Résident en Mars dernier, à l'occasion de la Table Ronde du Plan d'Action Forestier National, d'appuyer le Gouvernement dans la mise en œuvre de sa politique de développement, y compris évidemment de ses composantes sectorielles subséquentes et cohérentes.

Pour ce qui est des politiques sectorielles environnementales, la Banque Mondiale adhère aux idées forces du PNGE telles que présentées dans le document de synthèse publié à l'occasion de cette Table Ronde, à savoir :

- la gestion rationnelle de l'espace agro-sylvo-pastoral, des écosystèmes et des ressources naturelles ;
- la valorisation des matières premières à travers un développement industriel et un renforcement des infrastructures, tout en prenant des mesures de protection de l'environnement ;
- l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain ;
- le développement des capacités humaines et institutionnelles pour une nouvelle culture environnementale et une meilleure détermination pour la gestion durable des ressources.

Tous ces aspects sont en effet couverts dans le cadre de notre dialogue avec le Gouvernement et certains déjà dans le cadre des programmes et projets spécifiques.

Ceci dit, la Banque Mondiale n'a pas attendu l'élaboration du PNGE pour appuyer le Gouvernement dans les activités de protection de l'environnement. Outre notre participation à l'élaboration de la politique forestière et du PNGE, la Banque accompagne l'administration forestière dans la mise en œuvre d'un projet de gestion de conservation et de gestion de la biodiversité, grâce à un financement du Fonds Mondial pour l'Environnement complété par des financements bilatéraux de la France, de l'Allemagne, des Pays Bas et de la Grande Bretagne. La mise en œuvre de la phase actuelle de ce projet devrait permettre de préciser les éléments de la stratégie gouvernementale en matière de gestion de la biodiversité, base de toute intervention future dans ce domaine. Evidemment, la Banque Mondiale serait intéressée à continuer à travailler dans ce domaine à travers le FEM, dans une deuxième opération, une fois ces précisions faites.

Dans le domaine de la protection de l'environnement tout court, et pour éviter que les investissements nécessaires au développement ne perturbent l'environnement, la Banque est impliquée dans le financement et l'appui technique pour l'élaboration des études d'impact environnemental des ouvrages à réhabiliter dans le cadre du programme Sectoriel des Transports. Dans le même ordre d'idées, la Banque est partie prenante dans l'étude d'impact prévue dans le cadre du projet de construction du Pipeline Tchad-Cameroun.

Enfin, pour aider le Gouvernement à renforcer les capacités de gestion dans le domaine de l'environnement vert, le Cameroun a été retenu parmi les pays reliés par le Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale, pour le quel une avance de démarrage vous a été accordée sur les fonds GEF. Ce projet a pour objectif principal d'établir un système d'information à des fins de gestion des ressources naturelles en fonction des contraintes environnementales. En plus, la Banque Mondiale est disposée à appuyer financièrement la mise en œuvre du Plan d'Action Forestier National et quelque autre composante du PNGE, si les conditions étaient favorables.

Ceci dit, il reste pour le Gouvernement le grand défi de la mise en œuvre de ce PNGE à travers l'application de ses lois et décrets sur l'aménagement des ressources naturelles du pays, et l'exécution adéquate des projets d'investissement que je viens d'énumérer et des autres actions retenues dans le cadre dudit plan.

Ce n'est pas exagération de parler de défi. Aujourd'hui, il y a partout dans le monde une attention croissante sur l'environnement et particulièrement sur le Bassin de Congo dont le Cameroun fait partie. Vous êtes certainement informés des questions qui ont été soulevées par la communauté internationale sur les possibles effets environnementaux du Projet Sectoriel des Transports financé par la Banque Mondiale, notamment en ce qui concerne l'aménagement durable de la forêt et le braconnage. Il n'est pas facile d'expliquer pourquoi le phénomène de braconnage persiste malgré les actions menées dans le cadre des Projets de Conservation de la Biodiversité financés par la Banque Mondiale et d'autres bailleurs de fonds.

Il est encore moins facile d'expliquer pourquoi la politique et la loi forestières ne sont pas mises en œuvre, trois ans après leur adoption. Pourtant, ces documents constituent des bases acceptables pour une gestion durable des ressources forestières, même si quelques aspects restent à préciser. Ces balbutiements dans la mise en œuvre de la politique forestière suscitent des interrogations de la part de la communauté internationale. En effet, comment expliquer le retard enregistré dans ce domaine alors que parallèlement on assiste à une augmentation de la pression sur la forêt : recrudescence du braconnage, exploitation anarchique des produits forestiers ligneux y compris dans les zones de conservation ?

Messieurs les Ministres,

La nécessité d'accélérer la mise en œuvre de cette politique forestière est une évidence. Cette accélération sera à la fois la preuve de la volonté du Gouvernement à améliorer la gestion des ressources naturelles et un gage pour les autres volets du Programme National de Gestion de l'Environnement. Elle contribuera également à de meilleures relations entre votre Gouvernement et les institutions internationales. En un mot, Mesdames et Messieurs, il s'agit d'établir un climat de confiance pour la communauté internationale. Sans cette confiance, les bailleurs de fonds auraient des difficultés à intervenir même dans les projets de développement économique, sans courir le risque de se faire critiquer.

Je voudrais conclure sur une note positive : le Cameroun a fait un grand effort au cours des dernières années pour résoudre ses graves problèmes économiques et a réussi à mettre en œuvre un programme ambitieux

aux retombées profondes. Sur le plan environnemental, la politique forestière et le Plan National de Gestion de l'Environnement pourraient être considérés comme modèles à suivre pour le reste des pays de la sous-région. Nous pensons que le Gouvernement devait faire un effort similaire pour mettre en œuvre sa politique environnementale et ses lois pour une gestion durable de ses ressources naturelles. C'est convaincue de votre engagement dans ce sens que la Banque Mondiale reste disposée à appuyer les actions inscrites dans le PNGE, tant sur le plan national que dans le cadre de la gestion durable des ressources naturelles du Bassin de Congo.

Mesdames et messieurs, je vous remercie pour votre attention.

DECLARATION DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

UNDP in the past supported the formulation of the National Environment management Programme (NEMP) with the support of other donors. We equally provided support through our support programmes : Africa 2000 Network and the GEF Small Grant Programme with very conclusive and positive results for environment and natural resource management at the grassroots level.

For sustainable forestry management, UNDP did equally provide support to the process that led to the formulation of a new forestry law and we are actually supporting building of national capacities for the Sustainable Forest management through the forestry capacity project. We are particularly mindful about the needs to continue to support various processes which are very critical for Cameroon's sustainable development. In this light, we intend to consolidate the positive results achieved so far by our micro programmes and to focus our support in the next phase towards building capacities at community level.

Through the NEMP process and the formulation of the new forestry law, it became apparent that community participation is very crucial for sustainable natural management. Consequently, UNDP will provide funding for operationalising a micro project scheme. At the same time, we will continue to review possibilities of providing support for national capacity building within the framework of the NEMP.

I am pleased to inform you about the United Nations Development Programme's (UNDP) contribution in the protection of the environment at the community-based level, through its environmental micro-programme schemes : the Global Environment Facility Small Grants and Africa 2000 Network programmes. These micro-programmes have registered concrete and positive results in environmental management at community levels in all ten provinces of Cameroon.

UNDP is particularly mindful about the need to support various processes which are very critical for Cameroon's sustainable development. In this light, UNDP intends to consolidate positive results achieved so far by providing more funding for operationalising a micro-project scheme that will translate the National Environment Management Programme (NEMP) policies to concrete actions at the grassroots level. The micro-project scheme will focus on : capacity-building, provision of micro-project financing and the dissemination of information among beneficiaries.

The micro-project scheme will employ the participatory approach to ensure beneficiary involvement, project ownership and sustainability.

UNDP equally intends to provide a facility for the micro project scheme that will enhance information and technology exchanges within the sub-region among Nyos and Community Based Organisations in the concept of Technical Cooperation among developing countries concept.

DISCOURS D'OUVERTURE DU PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Bailleurs de Fonds et des Agences de
Coopération Internationale,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

C'est un insigne honneur et une grande fierté pour mon pays de vous accueillir ici, aujourd'hui, à l'occasion de la Grande Concertation Internationale qui marque l'aboutissement du processus d'élaboration du Plan National de Gestion de l'Environnement du Cameroun.

Au nom du Président de la République, son Excellence Monsieur Paul BIYA, et au nom du Gouvernement et des populations camerounaises, je vous souhaite la bienvenue en terre camerounaise.

Mesdames et Messieurs,

Lorsqu'en Juin 1992, au sommet mondial de Rio de Janeiro qu'on a baptisé "Sommet de la Planète Terre", le Cameroun avait, face au monde, pris l'engagement solennel de réaliser un Plan National de Gestion de son Environnement, nous ne savions pas alors quelle immense tâche nous attendait.

Trois années de réflexion, de collecte d'information, de concertation à tous les niveaux, ont été nécessaires pour tenir parole. Nous sommes fiers aujourd'hui de vous présenter le résultat final de ce travail.

Comme vous le savez tous, ce n'est pas une figure de style de parler du Cameroun en terme d'Afrique en miniature. Avec trois grandes zones climatiques et des milliers d'espèces végétales et animales différentes, le Cameroun peut en effet se targuer d'avoir l'un des environnements et l'une des biodiversités les plus riches du monde.

Notre volonté est de les conserver, non seulement pour les générations présentes et futures de notre pays, mais aussi pour celles du monde entier vis-à-vis desquelles nous nous sentons solidairement responsables.

Cette volonté est indéniable. Nous l'avons déjà traduite dans un certain nombre d'actes concrets :

- l'Assemblée Nationale a voté la loi-cadre sur l'Environnement ;
- le Président de la République, son Excellence Monsieur Paul BIYA l'a promulguée ;
- il a créé des structures destinées à préparer et parachever le Plan de Gestion de l'Environnement qui est l'objet de notre rencontre. C'est le cas de la Commission Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, c'est aussi le cas du Secrétariat Permanent à l'Environnement.

Mesdames et Messieurs,

Pendant très longtemps, nos populations, surtout rurales, ont su allier leur bien-être matériel à la protection de l'environnement. Je dirais même que personne au monde ne sait, mieux qu'elles, ce que protéger l'Environnement veut dire. Mais les bouleversements climatiques qui ont débouché sur la sécheresse, et la pauvreté qui a sévèrement touché nos campagnes ont détruit ce bel équilibre.

C'est pourquoi nous faisons appel à la communauté internationale pour nous aider à financer ce Plan qui doit nous permettre de retrouver le chemin où développement rimaient avec environnement.

D'ores et déjà, nous nous félicitons qu'au stade de la réflexion dont nous voyons aujourd'hui les résultats, de nombreux donateurs nous ont aidé en mobilisant près de 1 milliard et demi de franc CFA en trois ans.

Cela nous encourage et nous confirme dans la justesse de nos vues.

Il nous faut aller plus loin. Si le processus d'élaboration du présent Plan a été couronné de succès, sa mise en œuvre, dont nous allons tracer les sentiers au cours de cette journée doit l'être aussi.

C'est l'objectif ultime de notre Table Ronde de Donateurs de permettre aux populations rurales et urbaines, aux Organisations Non Gouvernementales, et au Gouvernement lui-même, de disposer de moyens financiers, matériels et humains pour atteindre les objectifs qui sont les leurs dans le cadre du présent Plan.

Mesdames et Messieurs,

L'enveloppe nécessaire au bouclage du financement de notre Plan est évaluée à près de 233 milliards de francs CFA. Une première tranche de 94 milliards est déjà disponible dans le cadre des projets en cours d'exécution. Il reste donc un effort important à faire, et notre Table Ronde des Donateurs est appelée à le faire.

Je voudrais réaffirmer ici que le Cameroun ne ménagera pas le sien. Il entend faire de l'environnement une source de bien être des populations, mais aussi une des grandes industries qui le fera entrer fièrement dans le vingt et unième siècle. Tout simplement parce qu'il n'oppose pas, comme je l'ai dit, développement et environnement. Bien au contraire!

Honorables Invités,
Mesdames et Messieurs,

Le Cameroun entretient avec son environnement des rapports qui viennent de très loin. C'est en 1934, bien avant les indépendances, que fut créé le parc de Waza, première aire protégée de notre pays. Je voudrais que vous nous aidiez à persévérer dans cette voie.

C'est pourquoi, au nom du Président de la République, je voudrais d'ores et déjà vous remercier pour ce que vous avez fait jusqu'ici. Je remercie plus particulièrement les représentants des pays amis : la Chine, le Japon, Israël, la Belgique, l'Italie et les Pays-Bas ; ainsi que les donateurs multilatéraux et notamment le PNUD, la Banque Mondiale, l'ONUDI, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et la FAO. Je remercie aussi la Coopération française, canadienne, allemande, et britannique. Vous avez tous été, aux côtés du Gouvernement, les artisans de ce Plan de Gestion de l'Environnement du Cameroun, ambitieux mais réaliste.

Je vous souhaite un heureux séjour dans notre pays, et sur ce, je déclare ouverts les travaux de la Table Ronde Internationale des Donateurs sur l'Environnement au Cameroun.

Vive la Coopération Internationale !
Vive le Cameroun !
Je vous remercie.

DISCOURS DE CLÔTURE DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORÊTS, A L'OCCASION DE LA TABLE RONDE INTERNATIONALE DES DONATEURS SUR L'ENVIRONNEMENT

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,
Messieurs les Représentants des Bailleurs de fonds et Agences de Coopération,
Mesdames et Messieurs,

Je me réjouis des excellents résultats auxquels nous sommes parvenus au terme de nos débats. Ces résultats sont à l'image des efforts consentis depuis trois ans par le Cameroun et ses partenaires et donateurs extérieurs pour bâtir un Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE) cité en exemple. C'est l'occasion pour moi, au nom du Président de la République, son Excellence Paul BIYA, et au nom du Premier Ministre Chef du Gouvernement empêché, de remercier une fois de plus tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de cette œuvre.

Grâce aux engagements pris aujourd'hui, nous avons le ferme espoir que le Cameroun aura, au cours des trois prochaines années, les moyens de traduire en programmes et projets concrets les orientations politiques et stratégiques de gestion de son environnement contenues dans le PNGE.

Le Gouvernement a été témoin de l'engagement, de l'implication et de la participation active des populations dans le processus de planification, et il peut assurer la communauté internationale que pour la mise en œuvre de ce plan, ces mêmes populations respecteront leurs engagements par des contributions appropriées ; tant il est vrai que le plus souvent, il s'agira de changements de méthodes de travail, d'attitudes et de comportements.

Avec les lois, avec les dispositions juridiques et institutionnelles mises en place au cours des dernières années, nous disposons d'un cadre approprié permettant, si les moyens adéquats sont mobilisés, d'assurer la participation de toutes les couches sociales à la mise en œuvre et au suivi du PNGE tant au niveau central que régional.

Je demanderais donc que les contacts et le dialogue se poursuivent pour rapprocher les points de vue et clarifier les zones d'ombre afin d'arriver rapidement à l'identification et au montage de programmes et de projets précis. C'est par des réalisations concrètes que nous atteindront nos objectifs de développement équitable et durable dans le respect et la préservation de l'environnement.

Mesdames et Messieurs,

En souhaitant un bon voyage de retour à ceux qui doivent nous quitter, je déclare clos les travaux de la Table Ronde Internationale des Donateurs sur l'Environnement.

**VIVE LA COOPERATION INTERNATIONALE !
VIVE LE CAMEROUN !
JE VOUS REMERCIE.**